

NACÔR

**Compétences nationales
pour les opticiens
canadiens**

4^e édition

Octobre 2019

Table des matières

| | |
|--|----|
| Remerciements | 4 |
| Préambule..... | 7 |
| Objectif | 7 |
| Processus de développement | 7 |
| Structure..... | 7 |
| Énoncés de compétences et illustrations pratiques | 8 |
| Domaine 1. Pratique professionnelle..... | 9 |
| 1.1 Professionnalisme et éthique | 9 |
| 1.2 Consentement éclairé | 14 |
| 1.3 Vie privée, confidentialité et tenue de dossiers..... | 15 |
| 1.4 Sécurité des patients et du milieu de travail | 17 |
| 1.5 Jurisprudence et politiques réglementaires | 20 |
| 1.6 Champ d'exercice | 21 |
| 1.7 Maintien des compétences..... | 22 |
| DOMAINE 2. Réfraction..... | 24 |
| 2.1 Anatomie et pathologie..... | 24 |
| 2.2 Optique | 26 |
| 2.3 Équipement et outils..... | 27 |
| 2.4 Contrôle des infections..... | 29 |
| 2.5 Évaluation des besoins | 29 |
| 2.6 Communication avec les patients..... | 33 |
| 2.7 Soins continus..... | 34 |
| DOMAINE 3. LUNETTES ET VISION RÉDUITE | 36 |
| 3.1 Anatomie et pathologie..... | 36 |
| 3.2 Optique | 38 |
| 3.3 Équipement et outils..... | 41 |
| 3.4 Contrôle des infections..... | 43 |
| 3.5 Évaluation des besoins | 45 |
| 3.6 Interprétation des ordonnances et duplication des verres..... | 48 |
| 3.7 Sélection des verres et de la monture | 49 |
| 3.8 Commandes..... | 52 |
| 3.9 Inspection et normes industrielles | 53 |
| 3.10 Vérification de l'ajustement et du succès auprès du patient | 54 |
| 3.11 Communication avec les patients..... | 55 |
| 3.12 Soins continus..... | 59 |

| | | |
|---------------------------------------|--|----|
| 3.13 | Vision réduite | 63 |
| DOMAINE 4. LENTILLES DE CONTACT | | 66 |
| 4.1 | Anatomie et pathologie..... | 66 |
| 4.2 | Optique | 69 |
| 4.3 | Équipement et outils..... | 71 |
| 4.4 | Prévention des infections | 73 |
| 4.5 | Évaluation des besoins | 76 |
| 4.6 | Interprétation des ordonnances et choix des lentilles | 79 |
| 4.7 | Commandes..... | 83 |
| 4.8 | Inspection et normes industrielles | 84 |
| 4.9 | Vérification de l'ajustement et des résultats chez le patient..... | 84 |
| 4.10 | Communication avec les patients..... | 86 |
| 4.11 | Soins continus..... | 90 |

Remerciements

La mise sur pied de la 4^e édition des Compétences nationales pour les opticiens canadiens a été entreprise sous la direction de la NACOR (Jodi Dodds), avec le soutien de Wickett Measurement Systems (John Wickett). Étalaé sur plus d'un an, ce projet n'aurait pu réussir sans la contribution d'experts de partout au Canada. Ceux et celles qui ont rédigé le contenu ou qui ont agi à titre de réviseurs ou de valideurs sont énumérés ci-dessous. Les 1747 opticiens qui ont pris le temps de répondre à l'enquête de validation, essentielle pour s'assurer que les compétences approuvées reflètent la pratique réelle, ne sont pas énumérés ici. Un grand merci à tous pour leurs efforts considérables, leur temps et leur expertise.

| Participant | Organisation | Province | Rôle |
|--------------------------|---|----------|----------------------------|
| Lisa Bannerman | College of Opticians of British Columbia | BC | Régulatrice, directrice |
| Jeannie Barr | Northern Alberta Institute of Technology | AB | Éducatrice |
| Cathy Beaulieu | College of Opticians of Ontario | ON | Industrie |
| Jennifer Bishop | Association des opticiens du Nouveau-Brunswick | NB | Association |
| Sandra Blanchette | Alberta College and Association of Opticians | AB | Développeuse |
| Diana Carver | Association des opticiens de l'Î.-P.-É. | PE | Association |
| Brian Chapell | Douglas College | BC | Éducateur |
| George Colgan | Alberta College and Association of Opticians | AB | Régulateur |
| Nathalie Cormier | Collège communautaire du Nouveau-Brunswick | NB | Éducatrice |
| Julie Cyr | Collège communautaire du Nouveau-Brunswick | NB | Éducatrice |
| Robert Dalton | Association des opticiens du Canada | NS | Association |
| Jodi Dodds | National Association of Canadian Optician Regulators | MB | NACOR |
| Peggy Dreyer | College of Opticians of Ontario | ON | Développeuse |
| Pat Driscoll | Association des opticiens du Nouveau-Brunswick | NB | Régulatrice |
| Michaël Dumoulin | Collège La Cité | ON | Éducateur |
| Carol Ellerbeck | Opticians of Manitoba | MB | Régulatrice |
| Bill Fedrau | Association des opticiens du Canada – division de la Saskatchewan | SK | Directeur de l'association |
| Manon Fontaine | Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption | QC | Éducatrice |
| Cynthia Fortier | Cégep Garneau | QC | Éducatrice |
| Amber Fournier | Ontario Opticians Association | ON | Association |

Compétences nationales pour les opticiens canadiens (4^e édition)

| | | | |
|--|---|----|--|
| Michelle Gennutt | Saskatchewan College of Opticians | SK | Industrie |
| Fernand Ghobril | Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec | QC | Régulateur |
| Robert Grimard | Conseil des opticiens du Canada | QC | Industrie, administrateur du COC |
| Erik Hahn | National Association of Canadian Optician Regulators | NS | Industrie, éducateur |
| Jaime Hay | National Association of Canadian Optician Regulators | MB | NACOR |
| Melonie Hebert | Association des opticiens du Nouveau-Brunswick | NB | Régulatrice |
| Karen Hirshfeld | Georgian College | ON | Éducatrice |
| Maureen Hussey | College of Opticians of Alberta | AB | Régulatrice, développeuse |
| Paul Johnson | Saskatchewan College of Opticians | SK | Régulateur |
| Sheri Jones | Saskatchewan College of Opticians | SK | Régulatrice |
| Lorne Kashin | Ontario Opticians Association | ON | Industrie, association |
| Zulfikar Kasmani | Ontario Opticians Association | ON | Association |
| Fazal Khan | College of Opticians of Ontario | ON | Régulateur, directeur |
| Ingrid Koenig | College of Opticians of Ontario | ON | Développeuse, industrie |
| Michelle Kushnir | College of Opticians of Ontario | ON | Développeuse |
| Catherine Labrecque- Rowntree | Ontario Opticians Association | ON | Association |
| Marie-Pier Lamarre | Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption | QC | Éducatrice |
| Pierre Landry | Collège communautaire du Nouveau-Brunswick | NB | Éducateur |
| Renée Lavallée | Collège La Cité | ON | Éducatrice |
| Martin Lebeau | Ontario Opticians Association | ON | Association |
| Bob Lee | Association des opticiens du Nouveau-Brunswick | NB | Régulateur |
| Chris Lee | College of Opticians of British Columbia | BC | Régulateur |
| Chantal Lepage | Collège La Cité | ON | Éducatrice |
| Glenna Locke | Nova Scotia College of Dispensing Opticians | NS | Régulatrice, directrice |
| Annie Ma | Opticians of Manitoba | MB | Industrie |
| Kathleen MacLeod | Stenberg College | BC | Éducatrice |
| Tanya MacPhee | Nova Scotia College of Dispensing Opticians | NS | Régulatrice, industrie, directrice, administratrice du COC |
| Laura Lee Macquarrie | Board of Dispensing Opticians de l'Î.-P.-É. | PE | Régulatrice |
| Nicole Maillet | Collège communautaire du Nouveau-Brunswick | NB | Éducatrice |

Compétences nationales pour les opticiens canadiens (4^e édition)

| | | | |
|--------------------------|--|----|------------------------------------|
| Tony Mallette | Seneca College | ON | Éducateur, directeur |
| Gary Maynard | Newfoundland Guild of Dispensing Opticians | NL | Association |
| Kim McEachern | Stenberg College | BC | Éducatrice, administratrice du COC |
| David McGowan | College of Opticians of British Columbia | BC | Régulateur |
| Tatiana Mighiu | Seneca College | ON | Éducatrice |
| Rick Miller | Alberta College and Association of Opticians | AB | Industrie |
| David Milne | College of Opticians of Ontario | ON | Régulateur |
| Wayne Mullen | Douglas College | BC | Éducateur |
| Korosh Nikeghbal | Seneca College | ON | Éducateur |
| Deanne Oleksyn | Saskatchewan College of Opticians | SK | Régulatrice |
| Angela Oulton | Collège Oulton | NB | Éducatrice, directrice |
| Heather Power | Opticians of Manitoba | MB | Régulatrice |
| Claudia Rojas | Association des opticiens du Canada – division de la C.-B. | BC | Administratrice du COC |
| Luc Sauvageau | Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec | QC | Association |
| Dalie Schellen | Association des opticiens du Canada | MB | Association, directrice |
| Tim Schmidt | Georgian College | ON | Éducateur |
| Shervin Shahidian | Opticians of Manitoba | MB | Régulateur |
| Paul Sim | Nova Scotia Society of Dispensing Opticians | NS | Association |
| Michelle Skinner | Dispensing Opticians Board of Newfoundland and Labrador | NL | Industrie, régulatrice |
| Todd Smith | Association des opticiens du Canada – division du Manitoba | MB | Association |
| Gail Stacey | Nova Scotia College of Dispensing Opticians | NS | Régulatrice |
| Derick Summers | College of Opticians of Ontario | ON | Développeur |
| Yasmeen Syed | Seneca College | ON | Éducatrice |
| Dean Thompson | Alberta College and Association of Opticians | AB | Régulateur |
| Jim Thompson | Alberta College and Association of Opticians | AB | Régulateur |
| Bryan Todd | College of Opticians of Ontario | ON | Régulateur |
| Dennis Tse | College of Opticians of Ontario | ON | Régulateur |
| Cara Vezina | Ontario Opticians Association | ON | Industrie, association |
| Rob Vezina | College of Opticians of Ontario | ON | Régulateur |
| Marian Walsh | Dispensing Opticians Board of Newfoundland and Labrador | NL | Régulatrice |
| Sandi Williamson | College of Opticians of Alberta | AB | Régulatrice |
| Melanie Woodbeck | College of Opticians of Ontario | ON | Développeuse |

Préambule

Objectif

L'objectif principal des Compétences nationales pour les opticiens canadiens est de définir ce qui est nécessaire à l'exercice efficace et sécuritaire de la profession d'opticien au Canada, et le profil de compétences qu'on y trouve définit la profession et ce qui est attendu de ceux qui la pratiquent. Le présent document n'est pas destiné à servir directement d'outil d'enseignement ou d'évaluation, mais jette plutôt des bases quant à la façon dont l'enseignement et l'évaluation seront élaborés. En outre, le profil de compétences n'indiquera pas comment enseigner ou évaluer une notion, mais stipulera plutôt qu'une compétence spécifique doit être couverte adéquatement dans la formation et l'évaluation afin que le public puisse faire confiance aux opticiens.

Le profil de compétences possède les applications suivantes :

- Définir les exigences d'agrément de base des programmes d'optique au Canada;
- Définir les notions de base qui sont évaluées aux examens nationaux;
- Définir les notions de base qui sont évaluées aux examens de reconnaissance des acquis.

Généralement, lorsqu'il s'applique aux examens d'optique, le profil de compétences définit la limite des notions qui peuvent être évaluées (si elles ne se trouvent pas dans le profil, elles ne peuvent pas être évaluées à l'examen). Appliqué à l'éducation, le profil définit les notions minimales qui doivent être enseignées (si elles apparaissent dans le profil, elles doivent être couvertes d'une manière ou d'une autre dans la formation), mais rien n'empêche un programme d'enseignement d'aller au-delà de cette portée.

Processus de développement

Le profil de compétences a été élaboré dans le cadre d'un processus itératif qui a débuté en mai 2018 et qui s'est terminé en octobre 2019. Les associations, les éducateurs et les intervenants en matière de réglementation ont été inclus à toutes les étapes de ce processus, et de multiples rondes de rétroaction ont été sollicitées afin de peaufiner continuellement la portée et le libellé des compétences et des illustrations pratiques. Il est important de noter que le contenu de la 4^e édition repose en partie sur les fondements établis lors de la 3^e édition, combinés au travail accompli en 2017 pour affiner les compétences en matière de réfraction. Le travail de tous ces experts a été soumis à tous les opticiens du Canada (à l'exception de ceux du Québec) dans le cadre d'un sondage national visant à recueillir les données sur lesquelles reposait la validation finale.

Tous les détails de ce processus sont contenus dans un rapport technique fourni à la NACOR.

Structure

Le profil de compétences est organisé par domaine, dont voici les principaux :

1. Pratique professionnelle
2. Réfraction
3. Lunettes et vision réduite
4. Lentille de contact

La pratique professionnelle s'applique à tous les opticiens. Les autres domaines s'appliquent selon la province et le permis détenu par l'opticien.

Chaque domaine est divisé en sous-catégories. Ces catégories reflètent les principaux regroupements de compétences et sont classées approximativement selon l'ordre dans lequel elles sont habituellement exercées dans la pratique. Cette structure ne sert qu'à des fins de commodité et n'offre aucune indication sur l'ordre dans lequel les étapes de la pratique doivent se dérouler avec un patient donné.

Énoncés de compétences et illustrations pratiques

Les compétences sont énoncées sous forme d'actions posées relativement à quelque chose ou envers quelqu'un, pour une raison donnée ou d'une manière particulière; elles devraient être considérées comme commençant toutes par « A la capacité de ». Les compétences sont exhaustives et destinées à ne pas se chevaucher au sein d'un même domaine. Elles visent à refléter les aptitudes sous-jacentes qui sont exigées des opticiens pour qu'ils puissent exercer leur profession de façon sécuritaire et efficace.

Les illustrations pratiques prennent la forme d'actions et décrivent un comportement observable spécifique. Leur but est de fournir des exemples d'actions observables qui pourraient être prises comme preuve qu'un opticien possède l'aptitude sous-jacente requise (compétence). Il est important de noter qu'il ne s'agit là que d'exemples et non pas de toutes les démonstrations potentielles de mise en pratique d'une compétence. Les illustrations sont parfois répétées si la même action ou activité peut démontrer plus d'une compétence.

Domaine 1. Pratique professionnelle

Ces compétences sont axées sur la gestion d'une clinique professionnelle de soins de santé dans un cadre réglementaire et sur les compétences générales attendues d'un opticien autorisé.

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|---|
| 1.1 Professionnalisme et éthique | |
| 1.1.1 Intégrer le code déontologique dans la pratique professionnelle comme base de toutes ses décisions et de toutes ses actions. | <ul style="list-style-type: none"> • Accepte la responsabilité de ses actions et de ses erreurs. • Fournit des soins à un patient* ayant un handicap d'une manière respectueuse et qui tient compte de son handicap. • Installe des tables de travail qui conviennent aux patients ayant un handicap. • Recommande une option de correction de la vue peu coûteuse lorsqu'elle est efficace. • Informe le patient de la façon de communiquer avec l'organisme de réglementation advenant le cas où il ne serait pas satisfait de la qualité des soins reçus. • Incorpore la sécurité et l'humilité culturelle dans sa pratique d'opticien. • S'informe et comprend l'histoire et les effets continus de la colonisation sur les peuples autochtones au Canada, y compris les disparités de pouvoir dans les relations patient-fournisseur. |

* Si le patient n'est pas en mesure de défendre efficacement ses intérêts, un membre de sa famille ou un autre soignant peut jouer un rôle approprié dans le processus de prestation de soins. Dans ces circonstances, le mot « patient » dans le présent document peut signifier « patient ou soignant ».

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|---|--|
| <p>1.1.2 Pratiquer sa profession dans le respect des normes de pratique réglementaires applicables et conformément au code de déontologie réglementaire applicable.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Prépare et présente la facturation aux tiers avec compétence et précision. • Utilise le titre d'opticien diplômé ou autorisé. • Signale tout incident d'utilisation non autorisée du titre d'opticien à l'organisme de réglementation approprié. • Obtient le consentement d'un patient avant de lui toucher le visage. • Fait et exprime des annonces dans les limites des normes, du code de déontologie et des lois provinciales applicables. • Signale à l'autorité appropriée toute conduite incompétente, illégale ou contraire à l'éthique d'un collègue (réglementé ou non) ou d'un autre membre du personnel de santé. • Signale à l'organisme de réglementation approprié tout incident de pratique non autorisée. • Tient à jour les dossiers complets des patients et les conserve pour la durée précisée dans les normes provinciales applicables. |
| <p>1.1.3 Reconnaître que l'opticien est lié d'abord par son obligation envers le patient et non par son intérêt personnel ou celui de l'employeur.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Refuse un emploi qui limite l'indépendance professionnelle d'agir avec jugement et intégrité. • Vend le produit qui convient le mieux au patient, et non pas le plus cher ou le plus facilement disponible. • Présente des griefs à l'employeur ou démissionne s'il est forcé de travailler à l'encontre des intérêts du patient. • Évalue et priorise les besoins d'un patient pendant l'élaboration du plan de traitement. • N'offre pas un traitement incompatible avec les besoins ou les désirs d'un patient. • Reconnaît le rôle de l'opticien dans la protection du public en interprétant les règles en fonction des intérêts du patient. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|---|---|
| <p>1.1.4 Défendre les intérêts des patients auprès des autres membres de l'équipe de soins de la vue.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Redirige un patient vers le membre de l'équipe approprié pour des techniques dépassant son niveau de compétence. • Consulte les différents membres de l'équipe et sollicite leurs recommandations afin de déterminer le meilleur plan d'action à adopter pour un patient. • Aide un patient à gérer ses interactions avec plusieurs praticiens au sein de l'équipe soignante en s'assurant qu'il comprend bien les résultats attendus. • Conseille au patient de consulter son médecin lorsqu'il y a des divergences dans les ordonnances. • Confirme l'exactitude des ordonnances lorsqu'il craint une erreur de transcription. • Identifie et signale au patient et aux autres praticiens les incohérences et les fluctuations visuelles imprévues qui pourraient indiquer des pathologies. • Supervise étroitement le travail des étudiants pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins du patient de façon appropriée. |
| <p>1.1.5 Reconnaître et respecter les limites professionnelles dans les rapports avec les patients, les collègues et les autres professionnels.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Démonstre une compréhension claire du déséquilibre des pouvoirs en encourageant le patient à exprimer ses inquiétudes s'il n'est pas à l'aise avec les actions posées par l'opticien. • Respecte l'espace personnel du patient en s'assurant qu'il comprend les actions posées par l'opticien et qu'il est à l'aise avec celles-ci. • S'abstient de communiquer avec les patients sur les médias sociaux. • Demande le consentement du patient avant de lui toucher la tête ou le visage. • S'abstient de commenter les choix personnels ou de vie des patients, des collègues ou d'autres professionnels. • S'abstient de communiquer ses renseignements personnels aux patients. • S'abstient d'échanger des cadeaux avec les patients. • S'abstient d'avoir une relation romantique ou sexuelle avec un patient. • Évite de prodiguer des soins à un membre de sa famille lorsque cela peut donner lieu à un conflit d'intérêts ou à une violation de la législation applicable. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|---|--|
| <p>1.1.6 Reconnaître les situations qui posent un défi éthique pouvant mettre le patient en danger.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Identifie et documente une situation qui aurait pu être mal interprétée. • A un processus structuré et documenté pour gérer des situations posant un défi éthique. • Conçoit l'aménagement de l'espace de travail et des salles d'examen pour assurer l'intimité, la sécurité et le confort des patients. • Sollicite l'aide d'autres professionnels pour identifier ou traiter une situation posant un défi éthique. • Documente un conflit d'intérêts potentiel, qu'il soit perçu ou réel. |
| <p>1.1.7 Gérer les situations qui posent un défi éthique de façon méthodique et transparente afin de protéger le patient.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Corrige immédiatement et fermement tout malentendu avec un patient au sujet de sa relation avec l'opticien afin d'éviter un dépassement des limites professionnelles. • Redirige son conjoint ou sa conjointe vers un autre praticien et inscrit cette action dans le dossier du patient. • Refuse de facturer frauduleusement les entreprises d'assurance externes. • Décline les invitations aux événements sociaux qui peuvent dépasser les limites professionnelles. |
| <p>1.1.8 Communiquer avec les patients et les autres de façon claire, véridique et transparente.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Fait des annonces publicitaires fondées sur des données probantes et conformes aux règlements et aux normes. • Garantit la véracité et l'exactitude de ses communications sur les médias sociaux. • S'assure que toute l'information marketing est véridique et facilement compréhensible. • Promeut sa pratique honnêtement et en toute transparence. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|---|--|
| <p>1.1.9 Entretien d'une relation professionnelle avec les autres membres de l'équipe soignante pour faciliter la gestion des besoins globaux du patient en matière de soins de la vue.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Fait preuve de respect envers la profession d'opticien et les autres professions en entretenant des rapports agréables avec l'équipe. • Participe activement aux réunions d'équipe. • Participe à l'élaboration de nouvelles politiques organisationnelles. • Prend en considération et respecte l'opinion d'autrui en ce qui concerne les soins d'un patient. • Participe au travail d'équipe en fournissant librement des informations et des compétences spécifiques à la pratique. • Détermine son rôle au sein de l'équipe pour s'assurer que la responsabilité des actions est assumée et partagée. • Assure la liaison professionnelle avec les médecins du patient, au besoin. • Sollicite les conseils et recommandations des différents membres de l'équipe soignante d'un patient. • Fait preuve d'une bonne étiquette au téléphone avec les autres professionnels de la santé. |
| <p>1.1.10 Maintenir un réseau de professionnels à jour pour pouvoir diriger ses patients et satisfaire tous leurs besoins en matière de soins de la vue.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Tient à jour les coordonnées d'autres professionnels de la santé. • Répond en temps opportun aux demandes des autres professionnels de la santé. • Parle des autres professionnels de la santé avec respect et professionnalisme. |
| <p>1.1.11 Adopter des pratiques commerciales honnêtes et professionnelles.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Élabore des politiques claires sur les activités commerciales, les garanties et les remboursements. • S'assure que tous les documents de marketing sont conformes aux politiques sur les pratiques commerciales. • Offre une formation trimestrielle au personnel pour assurer la conformité aux politiques en matière de pratiques commerciales. • Honore les devis donnés aux patients même s'ils contiennent une erreur faite par un autre membre du personnel. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|--|
| 1.2 Consentement éclairé | |
| <p>1.2.1 Respecter les exigences réglementaires, législatives et normatives en ce qui a trait au consentement éclairé.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Démontre une compréhension des principes d'obtention du consentement en expliquant les étapes d'un traitement avant de demander la permission d'effectuer une action. • Se réfère à la législation, aux normes réglementaires et aux lignes directrices en cas de doute sur les exigences en matière de consentement. • Demande au patient la permission de déplacer ses cheveux pour ajuster les lunettes. • Informe le patient qu'il devra le toucher pour insérer des lentilles de contact. • Demande le consentement écrit du patient pour effectuer le transfert de son dossier. |
| <p>1.2.2 Exercer le processus d'obtention du consentement éclairé.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Fournit suffisamment d'informations au patient pour lui permettre d'évaluer les avantages et les inconvénients de chaque option s'offrant à lui. • Démontre une compréhension de la différence entre consentement implicite et consentement éclairé en demandant au patient de lire et de signer les autorisations avant le traitement. • Reconnaît les situations où le consentement éclairé peut être problématique et prend les mesures appropriées pour s'assurer de la pleine compréhension du patient. • Démontre une connaissance de la hiérarchie des décideurs de remplacement en permettant à un patient de prendre les décisions qu'il est capable de prendre avant de s'adresser aux remplaçants. • Utilise, dans la mesure du possible, les services d'un traducteur pour aider un patient à donner son consentement éclairé, en s'assurant que c'est bien le patient qui prend les décisions. • Engage le patient dans un processus de consentement éclairé qui respecte l'équilibre des pouvoirs et les différences culturelles. |
| <p>1.2.3 Veiller à ce que le patient donne son consentement éclairé tout au long de son expérience.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • A établi un protocole écrit pour recueillir le consentement à toutes les étapes requises de l'interaction avec le patient. • Obtient le consentement du patient pour ce qui est de la divulgation et du partage de ses renseignements à la fin de chaque interaction. • Démontre qu'il comprend que le consentement ne s'applique pas automatiquement à toutes les étapes de l'expérience du patient en obtenant un consentement spécifique lorsqu'il effectue des transactions financières après le traitement. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|---|
| 1.2.4 Fournit l'information en termes clairs et simples pour s'assurer que les patients comprennent les options qui s'offrent à eux. | <ul style="list-style-type: none"> • Communique avec un patient ou un soignant. • Vérifie la compréhension du patient au cours de l'interaction et répète l'information au besoin pour s'assurer que celui-ci comprend bien. • Évalue le niveau de compréhension du patient et module adéquatement son utilisation des termes techniques ou vulgarisés. |
| 1.3 Vie privée, confidentialité et tenue de dossiers | |
| 1.3.1 Appliquer les lois sur la protection de la vie privée en ce qui concerne les soins aux patients. | <ul style="list-style-type: none"> • Respecte les exigences réglementaires en matière de confidentialité et de protection de la vie privée en ce qui a trait à l'entreposage et à la destruction des renseignements sur les patients. • S'assure qu'une politique de protection de la vie privée est en place et qu'elle est conforme à toutes les lois applicables en matière de protection de la vie privée. • Ne recueille que les renseignements personnels du patient qui sont nécessaires à la prestation des soins. • Obtient et documente le consentement approprié lorsqu'il faut partager et divulguer des renseignements. • Détruit en toute sécurité tous les renseignements sur les patients à la fin de la période de conservation applicable. |
| 1.3.2 Maintenir la confidentialité de tous les renseignements sur les patients. | <ul style="list-style-type: none"> • Vérifie que seul le destinataire visé reçoit les renseignements confidentiels. • Vérifie que les autres ne peuvent pas entendre la conversation qui vise à recueillir des informations auprès d'un patient. • Prend toutes les précautions nécessaires pour s'assurer que les renseignements personnels des patients sont entreposés en sécurité, tant sur papier qu'en format numérique. • Déploie tous les efforts possibles pour assurer la protection de la vie privée des patients lorsqu'il recueille des renseignements personnels. • Protège ses systèmes informatiques par mot de passe. |
| 1.3.3 Documenter les soins donnés aux patients dans un format clair et compréhensible. | <ul style="list-style-type: none"> • Tient les dossiers des patients en français ou en anglais. • S'assure de la lisibilité des documents manuscrits lorsqu'ils sont conservés. • N'utilise que les commentaires abrégés qui sont universellement compris par tous les opticiens (p. ex. : AV et EP). • Prend des notes suffisamment détaillées pour permettre à un autre opticien de poursuivre |

| | |
|--|---|
| | efficacement le traitement d'un patient en son absence. |
|--|---|

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|---|---|
| <p>1.3.4 Tenir des dossiers conformes aux lois et aux normes de pratique fédérales et provinciales.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • S'assure que les dossiers sont protégés contre tout accès non autorisé en verrouillant les classeurs et en protégeant les fichiers électroniques par mot de passe. • Se débarrasse des documents en les déchiquetant ou en les supprimant de sorte qu'ils ne puissent être récupérés par quelque moyen que ce soit. • Conserve les dossiers pour la période stipulée par la loi. • S'assure que le nom et l'adresse du patient sont clairement documentés. • N'enregistre que l'information nécessaire à l'exécution du traitement. • Enregistre avec précision l'historique, les mesures et le plan de prise en charge de chaque patient. • Consigne le nom du praticien qui effectue le traitement. |
| <p>1.3.5 Communiquer les dossiers d'un patient conformément aux lois et aux normes de pratique fédérales et provinciales.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Transfère les dossiers des patients en temps opportun, lorsqu'on lui en fait la demande. • Permet à un patient d'avoir accès à son dossier sur demande et selon les exigences législatives et réglementaires. • Refuse l'accès aux dossiers des patients à une tierce partie, sauf si la loi l'y autorise. |
| 1.4 Sécurité des patients et du milieu de travail | |
| <p>1.4.1 Contribuer à un milieu de travail exempt de toute forme de harcèlement.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Établit ou préconise une politique pour faire face aux situations où le personnel ne se sentirait pas en sécurité dans le milieu de travail, en tenant compte de la <i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i> et des lois provinciales et fédérales applicables. • Participe aux formations anti-harcèlement en milieu de travail applicables. • A lu et complété un module de formation sur les politiques et protocoles de lutte contre le harcèlement en milieu de travail. • Signale tout cas de harcèlement conformément aux politiques anti-harcèlement. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|--|
| <p>1.4.2 Respecter les politiques, les normes et les procédures en matière de sécurité des patients et du milieu de travail.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Participe aux formations à la sécurité au travail (p. ex. : SIMDUT, exercices d'évacuation en cas d'incendie). • Utilise l'acétone et les produits de nettoyage conformément aux exigences applicables en matière de manipulation sécuritaire des matériaux. • Intègre les pratiques sécuritaires dans les activités quotidiennes en surveillant le lieu de travail et en corrigeant tout danger découvert. • Surveille les rappels de fournisseurs et les alertes de Santé Canada, et y répond. • Surveille l'évolution des règlements et des normes en matière de santé publique. • Prend les mesures appropriées pour harmoniser l'environnement de la clinique et les politiques établies légalement ou par l'intermédiaire de normes (p. ex. : lois du travail, lois sur la sécurité, normes de l'industrie). • Participe à des initiatives d'amélioration de la qualité. • Élabore ou préconise des politiques organisationnelles qui appuient la protection du public. • Fait des démonstrations sur l'utilisation des extincteurs d'incendie. • A accès aux numéros de téléphone d'urgence. • Enlève les chaises instables ou brisées de la clinique. • Sécurise la clinique pour qu'elle soit « à l'épreuve des enfants ». |
| <p>1.4.3 Gérer les comportements abusifs et agressifs afin d'offrir un milieu de travail sécuritaire.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Signale tout comportement abusif d'un collègue au personnel approprié (p. ex. : superviseur, gestionnaire). • Tente de désamorcer un conflit verbal dans le milieu de travail, tout en comprenant les différences culturelles et les possibilités d'une mauvaise interprétation des intentions. • Tente de désamorcer un conflit avec un patient ou un soignant et, au besoin, redirige le patient vers un autre praticien. |

| | |
|--|---|
| <p>1.4.4 Suivre les procédures du gouvernement provincial en cas d'épidémie infectieuse.</p> | <ul style="list-style-type: none">• Désinfecte régulièrement l'équipement et la zone utilisés pour les lentilles de contact afin d'éviter le transfert d'agents infectieux.• Surveille l'évolution des règlements et des normes en matière de santé publique.• Dispose d'un plan d'intervention d'urgence documenté.• Se lave fréquemment les mains, surtout entre les patients.• Met du désinfectant pour les mains à la disposition du personnel et des patients. |
|--|---|

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|--|
| 1.5 Jurisprudence et politiques réglementaires | |
| <p>1.5.1 Respecter toutes les politiques de réglementation provinciales.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Reste physiquement présent lorsque les étudiants opticiens donnent des soins. • Détient une assurance responsabilité professionnelle appropriée. • Offre des services dans la ou les langues prescrites par la province. |
| <p>1.5.2 Respecter toutes les lois provinciales et fédérales applicables.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Entrepose l'information sur la santé des patients de façon sécuritaire. • Fournit le dossier au patient s'il en fait la demande. • Là où la loi l'exige, fournit des rampes d'accès à l'entrée du magasin ou de la clinique. |
| <p>1.5.3 Se tenir au courant des changements apportés à la réglementation et à la législation.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Surveille les changements apportés aux normes de pratique et aux lignes directrices applicables. • Cherche et examine l'information provenant des organismes de réglementation et d'autres sources (p. ex. : les associations professionnelles). • Participe à des programmes de formation continue qui fournissent des mises à jour législatives pertinentes. • S'assure que les politiques et les pratiques de la clinique sont examinées et mises à jour après l'adoption d'une modification législative pertinente. • Donne une formation en clinique sur les mises à jour législatives pertinentes, ou y participe. |
| <p>1.5.4 Communiquer son titre et ses titres de compétences avec exactitude.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Communique au public, par écrit ou verbalement, son titre professionnel d'opticien diplômé ou autorisé. • Communique avec précision les différences entre les opticiens et les autres professionnels de la santé et des soins de la vue. • S'assure qu'un patient comprend que les opticiens ne sont pas en mesure de diagnostiquer un problème de santé oculaire. • Affiche clairement toute pièce d'identité professionnelle, comme un certificat mural ou un badge d'identification. • Communique ses titres professionnels sur ses documents et sa papeterie. |

| | |
|--|---|
| <p>1.5.5 Signaler toute inconduite à l'organisme approprié.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Peut définir les types de conduites qui constituent une faute professionnelle. • Démontre une compréhension des obligations de l'opticien en matière de rapports. • Signale à l'organisme de réglementation approprié l'utilisation abusive du titre d'opticien diplômé ou autorisé par un collègue qui ne détient pas ce titre. • Signale à l'organisme de réglementation approprié toute faute professionnelle d'un autre opticien en temps opportun. |
| <p>Compétence A la capacité de :</p> | <p>Illustrations pratiques Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</p> |
| <p>1.6 Champ d'exercice</p> | |
| <p>1.6.1 Reconnaître les limites personnelles et professionnelles par rapport aux attentes des patients et aux exigences réglementaires.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Réfléchit à sa propre pratique et en fait l'évaluation en participant à un plan de compétences professionnelles. • Obtient une rétroaction externe des pairs ou des patients pour favoriser son autoréflexion. • N'accepte les mandats qui lui sont délégués que par l'entremise d'une chaîne hiérarchique claire et établie. • Redirige le patient vers un collègue spécialisé si l'ajustement des lentilles sclérales dépasse ses capacités professionnelles. |
| <p>1.6.2 Pratiquer la profession selon son champ d'exercice et sa compétence professionnelle.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • S'engage dans la formation professionnelle continue afin d'assurer l'actualisation de ses connaissances, de ses compétences et de son jugement dans les domaines de sa pratique d'opticien. • Refuse d'effectuer une réfraction à moins que la loi et l'organisme de réglementation ne l'autorisent expressément. • Refuse de remplir une ordonnance de lentilles de contact s'il n'a pas les connaissances, les compétences ou le jugement adéquats et actuels pour fournir ce service. • Informe un patient qu'il n'est pas autorisé à effectuer un examen de la vue et le redirige vers un optométriste. • Redirige un patient vers un autre opticien s'il n'est pas suffisamment qualifié pour lui offrir des lentilles sclérales (ou d'autres lentilles spécialisées). |

| | |
|---|---|
| <p>1.6.3 Demander de l'aide ou rediriger le patient vers d'autres professionnels, au besoin, pour lui prodiguer les meilleurs soins possible.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Demande l'aide d'un autre professionnel de la santé lorsqu'il n'est pas certain du plan d'action approprié. • Redirige un patient vers un spécialiste lorsque sa condition dépasse son champ d'exercice, ses connaissances, ses compétences ou son expertise. • Redirige un patient vers un médecin lorsque des changements dans l'ordonnance indiquent la possibilité de troubles glycémiques. |
|---|---|

| | |
|--|--|
| <p>Compétence <i>A la capacité de :</i></p> | <p>Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i></p> |
|--|--|

| | |
|--|---|
| <p>1.6.4 Sensibiliser l'employeur, les collègues et le public au rôle de l'opticien.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Explique à l'employeur et au patient les similitudes et les différences entre les opticiens, les ophtalmologistes et les optométristes de manière claire. • Communique avec précision les limites de son champ d'exercice à un patient. • Sensibilise l'employeur aux limites professionnelles lorsque les soins sont donnés par un travailleur non réglementé. • Indique au patient lorsque les soins sont fournis par un travailleur réglementé ou non réglementé, et l'informe de la différence entre les deux. • Utilise son titre régulièrement lorsqu'il interagit avec les patients. |
|--|---|

1.7 Maintien des compétences

| | |
|---|---|
| <p>1.7.1 Adapter sa pratique en fonction des nouveaux produits et des nouvelles technologies afin que les patients disposent d'options appropriées.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Incorpore une nouvelle technologie, une nouvelle politique ou un nouveau protocole dans sa pratique après avoir terminé un cours de perfectionnement professionnel. • Utilise des outils et un équipement modernes et fonctionnels. • Plaide en faveur de ressources qui appuient l'avancement technologique afin d'encourager un meilleur service pour les patients ayant un handicap physique. • Décèle un problème de sécurité et prend les mesures appropriées pour mettre en œuvre une nouvelle technologie qui réglera ce problème. • Reconnaît un patient qui pourrait bénéficier de nouvelles avancées en matière de lentilles de contact. • S'exerce à vérifier l'exactitude des nouvelles technologies en matière de lentilles de contact. • Adopte les nouvelles techniques de mesure et connaît leur utilité. |
|---|---|

| | |
|---|--|
| <p>1.7.2 Intégrer les leçons tirées de la pratique quotidienne dans la pratique future.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Prend note dans le dossier du patient d'une interaction difficile, réfléchit sur l'impact de ses comportements professionnels et des habiletés de communication utilisées, et consigne ces renseignements pour les interactions à venir. • Utilise les expériences passées comme scénarios pendant une séance de formation en milieu de travail. • Collabore avec ses collègues pour définir d'autres approches à adopter pour l'avenir lorsqu'une interaction avec un patient ne se déroule pas bien. |
| <p>Compétence <i>A la capacité de :</i></p> | <p>Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i></p> |
| <p>1.7.3 S'engager dans l'apprentissage continu pour maintenir et améliorer sa capacité de servir les patients.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • S'engage dans le perfectionnement professionnel continu, comme exigé par l'organisme de réglementation. • Enquête sur les nouveaux produits et les nouvelles technologies, et participe à des séances de formation mensuelles avec les représentants commerciaux à ce sujet. • S'abonne aux bulletins électroniques afin de se tenir au courant de l'évolution des options de lentilles de contact pour les patients atteints de kératocône. |

Domaine 2. Réfraction

Ces compétences sont axées sur les besoins spécifiques liés à la réfraction. Les opticiens en réfraction doivent démontrer toutes ces compétences.

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|---|
| 2.1 Anatomie et pathologie | |
| 2.1.1 Démontrer une compréhension des voies visuelles. | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaît les perturbations de la vision causées par une maladie ou un accident. • Démonstre une compréhension du processus par lequel la rétine transforme une image en impulsions électriques à l'aide de bâtonnets et de cônes pour la transmettre au cerveau. • Explique le chiasma optique et sa fonction sur la vision binoculaire. • Décrit la fonction du lobe occipital dans le traitement des stimuli visuels. |
| 2.1.2 Démontrer une compréhension du système oculaire. | <ul style="list-style-type: none"> • Décrit en détail l'anatomie de l'œil. • Démonstre une compréhension de l'effet des différents milieux réfractifs sur la réfraction de la lumière dans l'œil. • Fait la distinction entre les yeux emmétropes et amétropes. |
| 2.1.3 Démontrer une compréhension de l'anatomie de l'œil. | <ul style="list-style-type: none"> • Décrit en détail les parties de l'œil et ses structures annexes. • Sait reconnaître les muscles oculomoteurs. • Sait reconnaître l'anatomie des segments postérieur et antérieur de l'œil. |
| 2.1.4 Démontrer une compréhension de l'impact des maladies systémiques et des médicaments. | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaît les troubles de la vision causés par le diabète. • Démonstre une compréhension de la pharmacologie et des interactions médicamenteuses systémiques. • Redirige un patient ayant des résultats tonométriques élevés vers un spécialiste. |

| | |
|--|---|
| <p>2.1.5 Démontrer une compréhension des effets des pathologies et des conditions oculaires.</p> | <ul style="list-style-type: none">• Reconnaît les troubles de la vision causés par le glaucome.• Reconnaît les troubles de la vision causés par la photophobie.• Reconnaît les troubles de la vision causés par la cataracte.• Démonstre une compréhension de l'impact des pathologies et autres conditions oculaires sur la vision binoculaire. |
|--|---|

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|---|--|
| 2.1.6 Démontrer une compréhension des facteurs externes qui affectent l'œil. | <ul style="list-style-type: none"> • Démonstre une compréhension des effets environnementaux causant des symptômes de sécheresse oculaire. • Démonstre une compréhension des symptômes de fatigue oculaire numérique. • Reconnaît les effets de la lumière visible de haute énergie et ceux de la lumière ultraviolette. |
| 2.1.7 Démontrer une compréhension des champs visuels. | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaît les troubles de la vision causés par la dégénérescence maculaire et le glaucome. • Peut déceler les affections aiguës de la rétine nécessitant une évaluation médicale immédiate. • Effectue une périmétrie par confrontation pour déterminer si un patient répond aux exigences minimales pour l'obtention d'un permis de conduire. |
| 2.1.8 Démontrer une compréhension de la fonction binoculaire et de la motilité oculaire | <ul style="list-style-type: none"> • Effectue le test du masquage pour déterminer les phories et le strabisme. • Décrit l'importance de maintenir la mise au point sur un objet avec les deux yeux pour créer une image visuelle unique. • Démonstre une compréhension des effets de la perturbation de la vision binoculaire sur la perception de la profondeur. |
| 2.2 Optique | |
| 2.2.1 Démontrer une compréhension de la vision monoculaire et binoculaire. | <ul style="list-style-type: none"> • Peut expliquer la différence entre les visions monoculaire et binoculaire ainsi que leurs effets sur la conscience spatiale et la perception de la profondeur. • Démonstre une compréhension de la capacité acquise d'adaptation à la monovision. • Effectue des essais spatiaux à l'aide de tests stéréoscopiques (comme celui de la mouche). |
| 2.2.2 Démontrer une compréhension de l'optique géométrique. | <ul style="list-style-type: none"> • Démonstre une compréhension de l'œil théorique. • Explique la différence entre les verres convexes et concaves ainsi que leur pertinence pour la réfraction. • Démonstre une compréhension de la façon dont la lumière est focalisée sur la fovéa. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|---|
| 2.2.3 Appliquer les théories ophtalmiques et les calculs mathématiques actuels pour produire des spécifications réfractives. | <ul style="list-style-type: none"> • Démontre une compréhension des lentilles concaves, convexes et prismatiques. • Peut décrire les effets des distances verre-œil sur la puissance des verres. • Démontre une compréhension des formules mathématiques pertinentes, comme le cercle de moindre diffusion. • Démontre une compréhension de la théorie du verre afocal. |
| 2.3 Équipement et outils | |
| 2.3.1 Vérifier l'étalonnage de l'équipement. | <ul style="list-style-type: none"> • Étalonne un kératomètre à l'aide d'une bille d'acier. • Confirme que le logiciel est à jour sur l'équipement numérique. • Exécute des vérifications d'étalonnage périodiquement. • Fixe des monoculaires sur une lampe à fente pour assurer la perception stéréo. |
| 2.3.2 Choisir l'équipement requis pour effectuer une réfraction. | <ul style="list-style-type: none"> • Utilise un lensomètre pour mesurer les lunettes actuelles d'un patient. • Ajuste un réfracteur et nomme ses utilisations potentielles. • Détermine les utilisations de chaque groupe de verres d'essai, y compris les verres accessoires. • Utilise un autoréfractomètre pour effectuer une réfraction objective chez un patient présentant des vices de réfraction sphériques ou astigmatiques. • Utilise un rétinoscope en conjonction avec un réfracteur ou un verre d'essai pour effectuer une skiascopie par cylindre additif ou négatif chez les patients présentant un astigmatisme hypermétrope simple, un astigmatisme hypermétrope composé, un astigmatisme myope simple, un astigmatisme myope composé ou un astigmatisme mixte. |
| 2.3.3 Reconnaître et nommer l'équipement utilisé dans la pratique. | <ul style="list-style-type: none"> • Décrit la fonction des différentes échelles d'acuité visuelle. • Nomme les parties d'un rétinoscope et d'un autoréfractomètre. • Nomme les parties d'une monture d'essai. • Nomme les pièces d'un réfracteur. • Décrit l'utilisation des différents éclairages d'une lampe à fente. • Nomme les parties d'un kératomètre et décrit ses utilisations. • Distingue différents types de tonomètres. |

Compétences nationales pour les opticiens

| | <ul style="list-style-type: none"> • Décrit les différents types d'équipement d'imagerie rétinienne et démontre sa compréhension. |
|---|--|
| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
| <p>2.3.4 Maintenir l'équipement en bon état de fonctionnement.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Vérifie les cordons d'alimentation et les cordons de connexion. • Étalonne régulièrement l'équipement. • Utilise des housses antipoussières. • Nettoie et désinfecte l'équipement entre chaque patient. |
| <p>2.3.5 Utiliser l'équipement nécessaire pour effectuer une réfraction.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Fait fonctionner un autoréfracteur. • Effectue une rétinoscopie. • Nomme les pièces et les commandes d'un réfracteur, y compris les verres accessoires, et en montre l'utilisation. • Montre l'utilisation d'un œil théorique pour effectuer une réfraction. |
| <p>2.3.6 Analyser les résultats obtenus à l'aide d'appareils de réfraction.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Transpose les formules en cylindres positif et négatif. • Vérifie les résultats inattendus. • Indique si un patient souffre d'aniséiconie ou d'anisométrie. • Évalue l'adaptation d'un patient lorsqu'il y a un grand écart entre une nouvelle ordonnance et les anciennes. |

2.4 Contrôle des infections

| | |
|---|---|
| <p>2.4.1 Suivre les mesures de prévention et de contrôle des infections pour maintenir un environnement hygiénique.</p> | <ul style="list-style-type: none">• Respecte les mesures de prévention et de contrôle des infections établies par les autorités compétentes et les organismes de réglementation nationaux (l'Optical Laboratories Association, la Direction de la protection de la santé de Santé Canada et l'Association canadienne de normalisation).• Prend les mesures qui s'imposent pour toujours harmoniser le milieu de pratique et ses politiques aux lois et aux normes en place (p. ex. : lois du travail, lois sur la sécurité, normes de l'industrie).• Suit les recommandations de Santé Canada concernant le lavage des mains entre chaque patient.• Fait respecter le lavage des mains par le personnel.• Veille à ce que les panneaux de prévention des infections appropriés soient visibles pour le personnel.• S'assure de désinfecter l'équipement entre chaque patient.• Intègre les mesures de prévention et de contrôle des infections dans sa pratique.• Maintient un environnement de travail propre et sécuritaire. |
|---|---|

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|---|--|
| <p>2.4.2 Reconnaître les risques d'infection pour pouvoir mettre en œuvre des mesures de prévention.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Prouve qu'il est conscient de la situation en observant l'environnement, en anticipant les risques potentiels et en demandant de l'aide au besoin. • Préconise des changements lorsqu'il découvre des risques et recommande des interventions. • Documente et fait le suivi des incidents. • Participe à des initiatives d'amélioration de la qualité. • S'assure que les lieux ne présentent pas de dangers physiques pour la sécurité. |
| <p>2.4.3 S'occuper des éclosions de maladies contagieuses pour éviter la contagion.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Met en œuvre des procédures pour réagir aux éclosions de maladies infectieuses graves. • Lave et désinfecte ses mains avant de toucher aux patients. • Fait respecter la procédure de lavage des mains par le personnel. • Élimine les déchets de manière appropriée et hygiénique. • S'assure que l'équipement est désinfecté entre les patients. • Respecte les mesures de prévention et de contrôle des infections établies par sa juridiction et par les organismes de réglementation nationaux (Optical Laboratories Association, Direction générale de la santé de Santé Canada et Association canadienne de normalisation). • Reporte les rendez-vous pour éviter de propager la maladie. • Porte un masque et des gants pour éviter la contamination. |
| <p>2.4.4 Utiliser les bonnes techniques de désinfection pour l'équipement de réfraction avant chaque patient.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nettoie le repose-front, la mentonnière, l'appui-joue et les oculaires avec du désinfectant. • Nettoie l'obturateur à main avec du désinfectant. • Désinfecte le tonomètre avant chaque patient. • Désinfecte les montures d'essai avant chaque patient. |

2.5 Évaluation des besoins

2.5.1 Réunir les antécédents du patient pour déterminer si la réfraction est nécessaire.

- Effectue l'évaluation de la symptomatologie des considérations médicales qui nécessitent une couverture plus approfondie (par exemple : sclérose en plaques, diabète, chimiothérapie, maladie cornéenne, cataractes).
- Détermine la capacité du patient à participer au processus de réfraction.
- Évalue les antécédents oculaires du patient.
- Évalue les antécédents fournis par un professionnel de la santé précédent et détermine si des informations supplémentaires sont nécessaires.
- Ne procède pas à la réfraction chez un patient qui présente une infection oculaire active.

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|---|
| <p>2.5.2 Documenter les informations au sujet du patient de manière claire et concise.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Fait le suivi en inscrivant la date, le motif de consultation et la durée de chaque visite. • Fait le suivi des médicaments que prend le patient. • Consigne les informations au sujet du patient de façon qu'un autre professionnel des soins de la vue soit en mesure de les interpréter. • Consigne les informations en anglais ou en français. • Consigne le plan de soins de suivi pour un patient. |
| <p>2.5.3 Utiliser des techniques objectives pour repérer et quantifier l'amétropie.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Utilise la rétinoscopie à projection radiale pour déterminer ou raffiner la neutralisation, et pour neutraliser et trouver la puissance sphérique et cylindrique. • Utilise un autoréfractomètre pour effectuer une réfraction objective chez un patient qui présente une erreur de réfraction sphérique ou astigmatique. • Effectue des évaluations objectives de l'erreur de réfraction à l'aide d'un rétinoscope et d'un phoromètre. • Vérifie les versions en évaluant les neuf positions du regard pour détecter une faiblesse des muscles oculomoteurs. • Utilise le test de réflexe cornéen de Hirschberg pour évaluer les déviations de l'alignement de l'œil. • Utilise la méthode de Krimsky pour mesurer les déviations de l'alignement de l'œil. • Évalue l'hétérotropie (tropie) à l'aide du test à l'écran unilatéral. • Utilise le test à l'écran alterné pour évaluer une hétérophorie (phorie). |

| | |
|--|---|
| <p>2.5.4 Utiliser des techniques subjectives pour repérer et quantifier l'amétropie.</p> | <ul style="list-style-type: none">• Effectue un test d'acuité visuelle de près et de loin, avec et sans correction.• Utilise la méthode du brouillard monoculaire pour déterminer la puissance la plus positive ou la moins négative.• Effectue le test bicolore (rouge-vert).• Effectue le test du cylindre croisé de Jackson.• Effectue le test du cadran d'astigmatisme de façon monoculaire.• Effectue le test d'équilibre binoculaire à l'aide de la dissociation par prisme.• Mesure la tropie ou la phorie à l'aide du test à l'écran alterné avec des prismes.• Utilise le test des quatre points de Worth pour évaluer la suppression de l'un des yeux.• Installe les prismes de Risley pour le test de vergence.• Effectue le test de vergence latérale. |
|--|---|

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|---|--|
| 2.5.5 Évaluer l'accommodation pour quantifier la correction de près. | <ul style="list-style-type: none"> • Mesure l'amplitude de l'accommodation à l'aide de la méthode de Donders, de rapprochement ou de proximité, et de la méthode d'embrouillement par la lentille négative. • Détermine la puissance d'addition aux distances requises par le patient pour les activités de près. • Détermine l'amplitude d'accommodation en tenant compte de l'âge du patient. |
| 2.5.6 Identifier les troubles visuels diagnostiqués précédemment pour établir des attentes réalistes pour le patient. | <ul style="list-style-type: none"> • Consulte les antécédents du patient pour déterminer les problèmes oculaires qui pourraient nuire aux résultats visuels. • Informe le patient sur les troubles visuels diagnostiqués précédemment et sur la manière dont ils influenceront le résultat visuel. • Conseille le patient pour qu'il ait des attentes réalistes. |
| 2.5.7 Effectuer l'examen des pupilles pour pouvoir faire une recommandation au besoin. | <ul style="list-style-type: none"> • Effectue l'évaluation des pupilles pour obtenir des réponses directes et consensuelles. • Consigne la symétrie des pupilles afin de pouvoir la comparer avec des résultats antérieurs et postérieurs. • Consigne le diamètre des pupilles pour déceler des irrégularités qui nécessitent une recommandation. |
| 2.5.8 Effectuer une périmétrie par confrontation pour pouvoir faire une recommandation au besoin. | <ul style="list-style-type: none"> • Comprend et effectue une périmétrie manuelle. • Comprend et effectue une périmétrie automatique. • Redirige le patient vers un collègue spécialisé lorsque des anomalies sont repérées. |
| 2.5.9 Reconnaître les signes et les symptômes importants des yeux du patient afin de faire une recommandation au besoin. | <ul style="list-style-type: none"> • Utilise un ophtalmoscope pour voir le reflet rétinien et la rétine. • Repère les anomalies de l'œil. • Reconnaît les signes et les symptômes importants, relativement aux yeux et à la santé du patient, qu'il trouve de manière fortuite lors de la réfraction. • Effectue un test d'acuité à l'aide d'un trou sténopéïque à distance, avec ou sans correction. • Utilise la tonométrie pour tester la tension intraoculaire à des fins de dépistage. |
| 2.5.10 Produire une spécification relative à la réfraction suffisante pour justifier une commande de lunettes ou de lentilles de contact. | <ul style="list-style-type: none"> • Produit une spécification relative à la réfraction qui comprend la sphère, le cylindre, l'axe et la puissance d'addition. • Note le prisme, y compris la puissance et la direction. • Consigne la meilleure acuité visuelle corrigée. |

| Compétence A la capacité de : | Illustrations pratiques Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien : |
|--|--|
| 2.6 Communication avec les patients | |
| 2.6.1 Établir une compréhension mutuelle avec le patient pour bâtir une relation et déterminer les attentes. | <ul style="list-style-type: none"> • Explique les limites d'une spécification relative à la réfraction. • Informe le patient en fonction de ses désirs et des limites imposées par ses problèmes oculaires. • Assure le patient que ses besoins viennent en premier. |
| 2.6.2 Établir les attentes pour faciliter l'adaptation du patient à ses capacités visuelles et à ses lunettes. | <ul style="list-style-type: none"> • Explique au patient les effets visuels de la spécification de la réfraction. • Explique au patient que les images grossies peuvent sembler plus proches. • Explique les options de lunettes au patient en fonction de ses résultats de réfraction. |
| 2.6.3 Démontrer une compréhension des solutions de rechange chirurgicales et non chirurgicales aux lunettes pour répondre aux demandes du patient. | <ul style="list-style-type: none"> • Démonstre une compréhension de la chirurgie réfractive au laser. • Démonstre une compréhension des cristallins artificiels. • Démonstre une compréhension de l'orthokératologie. |
| 2.6.4 Discuter avec le patient des maladies systémiques et des problèmes oculaires ainsi que de leurs effets sur la vision afin de l'aider à établir ses attentes. | <ul style="list-style-type: none"> • Informe le patient sur les conséquences des cataractes sur son acuité visuelle. • Explique au patient atteint de kératocône qu'il pourrait avoir besoin de lentilles de contact pour avoir une vision optimale. • Explique au patient souffrant de diabète non contrôlé que sa vision peut fluctuer. |
| 2.6.5 Vérifier que les communications avec le patient ont été entièrement comprises. | <ul style="list-style-type: none"> • Vérifie la compréhension du patient lors de son éducation et de l'établissement d'attentes réalistes. • Répète les informations ou les instructions importantes au patient. • Explique clairement que les spécifications réfractives peuvent être utilisées pour des lunettes ou des lentilles de contact. • Incite le patient à poser des questions ouvertes à propos de la procédure de réfraction. |

2.7 Soins continus

| | |
|---|---|
| <p>2.7.1 Élaborer un plan de soins découlant de la réfraction, au besoin, pour promouvoir et maintenir la santé oculaire.</p> | <ul style="list-style-type: none">• Démontre une compréhension des éléments du plan de soins découlant de la réfraction.• Établit l'intervalle de suivi.• Dirige le patient vers le professionnel de la santé approprié, au besoin. |
|---|---|

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|---|---|
| 2.7.2 Résoudre les problèmes d'adaptation pour maximiser le confort et l'acuité visuelle du patient. | <ul style="list-style-type: none"> • Donne des instructions au patient à propos d'une hygiène de la paupière adéquate. • Donne des instructions au patient à propos de l'utilisation de gouttes lubrifiantes. • Modifie la spécification de la réfraction pour faciliter l'accommodation lorsque la réfraction du patient a considérablement changé. |
| 2.7.3 Mettre en place un réseau de professionnels de la santé efficace pour soutenir le patient et maintenir sa santé oculaire. | <ul style="list-style-type: none"> • Entretient une relation continue avec un ophtalmologiste ou un optométriste. • Crée un modèle de lettre de recommandation. • Connaît les salles des urgences les plus près. • Repère d'autres professionnels de la santé dans la communauté afin de pouvoir y diriger ses patients au besoin. |

Domaine 3. Lunettes et vision réduite

Ces compétences mettent l'accent sur les exigences nécessaires pour distribuer des lunettes et des articles pour vision anormale. Tous les opticiens doivent démontrer ces compétences.

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|--|
| 3.1 Anatomie et pathologie | |
| 3.1.1 Démontrer une compréhension des voies visuelles. | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaît les perturbations de la vision causées par des maladies ou des accidents. • Décrit l'anatomie des voies visuelles. • Informe le patient que l'œil est comme une caméra. |
| 3.1.2 Démontrer une compréhension du système oculaire. | <ul style="list-style-type: none"> • Informe le patient qui a des problèmes d'accommodation du fonctionnement du cristallin et lui explique comment cela affecte son accommodation pour la lecture ou la vision de près. • Explique au patient la signification d'une acuité visuelle de 20/20, 20/30 et 20/80. • Discute avec le patient au sujet de la diminution de l'acuité visuelle causée par la formation de cataractes dans le système oculaire. • Décrit l'œil de Gullstrand. |
| 3.1.3 Démontrer une compréhension de l'anatomie de l'œil. | <ul style="list-style-type: none"> • Informe le patient sur les risques de la lumière ultraviolette sur la structure oculaire. • Informe le patient sur la presbytie. • Explique au patient la signification de l'astigmatisme. • Décrit les structures de l'œil (par exemple : cristallin, rétine). • Démonstre une compréhension du globe oculaire et des annexes. |
| 3.1.4 Démontrer une compréhension de l'impact des maladies systémiques et des pathologies oculaires sur la santé des yeux et de la vision. | <ul style="list-style-type: none"> • Donne des recommandations pour corriger l'anisétropie. • Reconnaît les perturbations de la vision causées par le diabète et donne l'information au patient en conséquence. • Recommande un traitement urgent pour les enfants qui souffrent de strabisme. • Redirige un patient souffrant d'hypertension artérielle vers le professionnel de la santé approprié lorsqu'un |

Compétences nationales pour les opticiens

| | |
|--|--|
| | <p>changement de vision se produit.</p> <ul style="list-style-type: none">• Redirige un patient qui présente un début de sclérite vers un spécialiste. |
|--|--|

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|---|
| 3.1.5 Reconnaître les symptômes des catégories de médicaments qui ont un effet potentiel sur la vision et la santé oculaire. | <ul style="list-style-type: none"> • Démontre une compréhension de l'utilisation de médicaments pour le glaucome. • Informe le patient sur les bienfaits des vitamines sur la dégénérescence maculaire liée à l'âge et son traitement. • Informe le patient sur la sécheresse oculaire et la diminution du larmoiement associées aux antidépresseurs. • Informe le patient sur les effets secondaires potentiels des médicaments qu'il prend, comme la sécheresse oculaire ou une vision fluctuante. |
| 3.1.6 Démontrer une compréhension des facteurs externes qui affectent l'œil. | <ul style="list-style-type: none"> • Informe le patient sur les risques de la lumière ultraviolette sur la structure oculaire et émet des recommandations en conséquence. • Informe le patient sur les effets nocifs de la lumière à haute énergie visible et offre des options de protection. • Informe le patient sur les effets nocifs de la fatigue oculaire numérique et offre des options appropriées. |
| 3.1.7 Démontrer une compréhension de la nécessité de diriger des patients vers un spécialiste. | <ul style="list-style-type: none"> • Dirige un patient souffrant d'hypertension artérielle vers le professionnel de la santé approprié lorsqu'un changement de vision se produit. • Dirige un patient souffrant de diabète vers un collègue spécialisé pour des examens de la vue réguliers. • Dirige un patient qui présente des changements de vision soudains vers son optométriste ou les services d'urgence. • Dirige un patient qui présente des symptômes similaires à ceux d'une conjonctivite vers son optométriste ou les services d'urgence. • Dirige un patient qui voit des éclairs lumineux vers les services d'urgence. |
| 3.2 Optique | |
| 3.2.1 Démontrer une compréhension de l'optique géométrique. | <ul style="list-style-type: none"> • Sélectionne le bon indice de réfraction pour minimiser l'épaisseur en fonction de l'ordonnance du patient. • Prend la mesure du centre optique et l'écart pupillaire monoculaire pour offrir la meilleure possibilité de fusion pour un patient anisométrope. • Vérifie les anciennes lunettes du patient pour confirmer les courbures de base afin d'assurer une adaptation réussie aux nouvelles lunettes. |

| | |
|--|--|
| <p>3.2.2 Démontrer une compréhension des propriétés physiques des verres et de leurs effets sur l'optique.</p> | <ul style="list-style-type: none">• Choisit le bon matériau de verre en fonction de l'ordonnance tout en tenant compte des valeurs d'Abbe pour les ordonnances élevées.• Informe le patient sur les effets des ordonnances optiques galbées et établit des attentes appropriées tout en minimisant les distorsions optiques.• Détecte les aberrations chromatiques et propose des solutions. |
|--|--|

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|---|
| <p>3.2.3 Appliquer les connaissances de la vision monoculaire et binoculaire pour fournir des verres appropriés.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • S'assure de choisir les conceptions de verres à foyer progressif appropriées pour les patients monoculaires. • Détermine la présence d'anisométrie ou d'antimétrie entraînant une aniséiconie et émet des recommandations en conséquence. • Démonstre ses connaissances dans la production de lunettes aniséiconiques pour équilibrer la taille des images rétinienne afin de maximiser la vision binoculaire. |
| <p>3.2.4 Démontrer une compréhension des traitements de verres et de leurs effets sur l'optique.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Explique au patient les avantages et les inconvénients de la polarisation et émet des recommandations à propos de son utilisation. • Explique au patient les avantages et les inconvénients des traitements antireflet et émet des recommandations à propos de leur utilisation. • Oriente le patient dans la sélection de teintures de verres en tenant compte des effets visuels et des avantages de chacune. • Conseille le patient à propos des exigences du permis de conduire et le dirige vers le bon membre de l'équipe de soins de santé. • Recommande des solutions de lunettes pour traiter la photophobie. • Émet des recommandations à propos des teintures de verres fumés afin d'améliorer la vision. |
| <p>3.2.5 Utiliser les calculs mathématiques appropriés pour le montage et le taillage des verres.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Choisit une monture qui minimise de manière appropriée l'épaisseur des verres. • Sélectionne des montures qui respectent les limites du laboratoire en ce qui concerne le diamètre des verres progressifs. • Conçoit des lunettes agréables sur le plan esthétique et qui tiennent compte des effets du prisme sur l'épaisseur des verres. • Choisit une monture avec un écart pupillaire similaire à celle du patient pour minimiser l'épaisseur des verres. • Sélectionne des montures dont le diamètre effectif respecte la disponibilité du diamètre du verre. |

3.3 Équipement et outils

3.3.1 Vérifier le calibrage de l'équipement utilisé.

- Calibre le sphéromètre à l'aide d'une surface plate connue, comme un miroir.
- Calibre le sphéromètre avant de vérifier les courbures de base sur des lunettes existantes.
- Met au point et à zéro le frontofocomètre avant la neutralisation ou la vérification des lunettes.
- Confirme le calibrage du pupillomètre à l'aide de l'outil de calibrage intégré avant de mesurer l'écart pupillaire du patient.

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|---|--|
| 3.3.2 Choisir l'équipement requis pour ajuster les lunettes dans le visage du patient. | <ul style="list-style-type: none"> • Utilise des outils à pointe en nylon pour éviter de marquer les surfaces de la monture durant l'ajustement. • Utilise un frontofocomètre manuel ou un frontofocomètre numérique pour neutraliser les verres. • Utilise une chaufferette pour effectuer des ajustements. • Utilise des outils (par exemple : des tournevis, des limes) pour aligner une monture sur le visage du patient. |
| 3.3.3 Connaître et nommer l'équipement utilisé dans la clinique. | <ul style="list-style-type: none"> • Discute avec les collègues en utilisant la terminologie propre à la profession. • Indique le nom de l'équipement avec exactitude dans les dossiers. • Explique au patient dans un langage simple les outils et l'équipement qu'il utilise. |
| 3.3.4 Faire fonctionner l'équipement manuel et automatisé nécessaire pour la pratique. | <ul style="list-style-type: none"> • Fait un usage adéquat et précis des outils appropriés (par exemple : pupillomètre, sphéromètre, étriers d'épaisseur). • Mesure l'écart pupillaire à l'aide d'une règle et d'une lampe stylo ou d'un pupillomètre. • Neutralise les lunettes du patient de manière efficace et utilise correctement un frontofocomètre manuel et automatisé. |
| 3.3.5 Maintenir l'équipement en bonne condition de fonctionnement. | <ul style="list-style-type: none"> • Utilise des tampons à l'alcool pour nettoyer le pupillomètre avant de mesurer l'écart pupillaire du patient. • Vérifie la température de l'unité de coloration pour s'assurer qu'elle fonctionne de façon sécuritaire. • S'assure que les cordons électriques sont intacts. |
| 3.3.6 Interpréter les résultats trouvés à l'aide de l'équipement optique et des outils. | <ul style="list-style-type: none"> • Fait un usage adéquat et précis d'un frontofocomètre pour neutraliser les verres et interpréter les résultats. • Fait un usage adéquat et précis des outils appropriés (par exemple : pupillomètre, sphéromètre, étriers d'épaisseur) et interprète les résultats avec précision. • Reconnaît les distances pupillaires monoculaires différentes et sait lorsqu'elles sont requises pour la fabrication. • Reconnaît les hauteurs de segment différentes et ajuste les verres progressifs en conséquence. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|--|
| 3.4 Contrôle des infections | |
| <p>3.4.1 Reconnaître les risques d'infection pour pouvoir mettre en œuvre des mesures de prévention.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Démontre qu'il est conscient de la situation en observant l'environnement, en anticipant les risques potentiels et en demandant de l'aide au besoin. • Préconise des changements lorsqu'il découvre des risques et recommande des interventions. • Documente et fait le suivi des incidents de sécurité, y compris les chutes, les blessures, etc. • S'assure que les lieux ne présentent pas de dangers physiques pour la sécurité. |
| <p>3.4.2 Démontrer l'usage de techniques de désinfection adéquates pour l'équipement et la boutique.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • S'assure que toutes les solutions sont adéquatement scellées et qu'elles ne sont pas expirées. • Informe le patient sur l'utilisation adéquate des appareils ophtalmologiques pour prévenir les infections. • Forme le personnel sur les techniques de stérilisation adéquates. • Désinfecte l'équipement avant de toucher aux patients. • Désinfecte les verres, les outils et les instruments. • Désinfecte la boutique après les cas d'infection connus. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|---|
| <p>3.4.3 Respecter les mesures de contrôle et de prévention des infections pour conserver un environnement hygiénique.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Prend des mesures appropriées pour harmoniser systématiquement l'environnement de pratique aux politiques, aux lois et aux normes (par ex. : le droit du travail, les lois sur la sécurité, les normes de l'industrie). • Suit les recommandations de Santé Canada relativement au lavage des mains entre les patients. • Participe à des initiatives d'amélioration de la qualité. • Lave et désinfecte ses mains avant de toucher aux patients. • Fait respecter la procédure de lavage des mains par le personnel. • Élimine les déchets de manière appropriée et hygiénique. • Maintient la boutique extrêmement propre. • Maintient l'hygiène des échantillons de montures exposés. • Désinfecte la boutique après les cas d'infection connus. • Élimine les déchets chaque jour. • N'autorise aucune nourriture dans les laboratoires. • S'assure que des affiches de contrôle des infections appropriées sont visibles pour le personnel. • S'assure que l'équipement est désinfecté entre les patients. • Respecte les mesures de prévention et de contrôle des infections établies par sa juridiction et par les organismes de réglementation nationaux (Optical Laboratories Association, Direction générale de la santé de Santé Canada et Association canadienne de normalisation). • Préconise des politiques organisationnelles qui assurent la protection du public. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|--|
| <p>3.4.4 S'occuper des maladies contagieuses dans l'environnement de travail pour éviter la contagion.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Se tient informé des alertes de sécurité publique et des éclosions de maladies infectieuses. • Limite l'accès des patients à une zone précise de la boutique. • Désinfecte toute zone touchée par un patient. • Se lave ou se désinfecte les mains après avoir été en contact avec un patient. • Désinfecte tous les outils utilisés pour aider un patient. • Refuse d'entrer en contact ou de se trouver à proximité immédiate d'un patient sans dispositifs de contrôle des infections adéquats en cas de maladie. • Porte un masque pour éviter la propagation des bactéries dans l'air. • Se lave les mains à répétition et en tout temps avant de toucher un patient. • Reste isolé lorsqu'il est contagieux. • Dispose d'un plan d'intervention en cas d'urgence. • Met en œuvre des procédures pour réagir aux éclosions de maladies infectieuses graves. • Suit les changements dans les règlements et les normes qui concernent la santé publique. |
| <h3>3.5 Évaluation des besoins</h3> | |
| <p>3.5.1 Recueillir des informations auprès du patient à propos de ses besoins visuels et de ce qu'il attend de la correction de sa vue.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Recueille des informations subjectives auprès du patient à propos de ses besoins visuels et de ce qu'il attend de la correction de sa vue. • Écoute activement les préoccupations et la description des symptômes du patient. • Écoute activement pour déterminer les désirs et les préférences du patient. • Constate les frustrations du patient par rapport aux solutions de vision précédentes et les note au dossier. • Vérifie les facteurs physiques du patient (par exemple : l'inclinaison de la tête, la position de la tête pendant la marche, la taille de la personne) et utilise ces informations pour prendre des mesures. • Vérifie l'état de l'appareil ophtalmologique actuel et en tient compte pour émettre de nouvelles recommandations sur la durabilité et la résistance aux rayures. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|---|---|
| <p>3.5.2 Documenter les informations objectives et subjectives du patient pour les utiliser à titre de référence pour recommander des lunettes.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Consigne les réponses à des questions précises sur le style de vie, y compris des informations à propos des besoins relatifs au travail et aux loisirs. • Consigne les informations sur les ordonnances précédentes et les antécédents optiques. • Consigne la neutralisation des lunettes précédentes dans le dossier du patient. • Documente toute information à propos de la prise actuelle de médicaments. • Documente toute anomalie dans les antécédents de santé et familiaux. • Consigne toutes les informations sur le patient en anglais ou en français. • Met à jour le dossier du patient pour refléter ses besoins et préférences. • Met à jour le dossier du patient pour refléter ses préoccupations par rapport aux solutions de vision existantes. • Consigne les recommandations d'ajustement du patient au dossier en fonction de sa posture physique et de l'inclinaison de sa tête. • Documente le type de travail du patient. • Documente les loisirs du patient. • Documente les dangers potentiels qui se trouvent sur les lieux de travail et de loisirs du patient. • Consigne des informations particulières, y compris les distances focales, l'éclairage, etc. |
| <p>3.5.3 Déterminer les influences externes sur la vision du patient pour lui fournir de meilleures recommandations.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Recueille des informations sur les facteurs ergonomiques pertinents pour la vision (par exemple : la distance et la position de l'ordinateur, l'éclairage, la position du téléphone/casque d'écoute). • Pose des questions au patient à propos de ses loisirs et des sports qu'il pratique. • Pose des questions au patient à propos de son environnement de travail (par ex. : bureau, construction, travail de nuit). • Pose des questions au patient à propos des dangers potentiels dans son milieu de travail, y compris, mais sans s'y limiter, la lumière à haute énergie visible, la lumière ultraviolette, la fatigue numérique, la poussière et les débris, ainsi que les préoccupations de sécurité. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|---|--|
| <p>3.5.4 Comprendre les attentes du patient à propos de ses besoins visuels et de son acuité visuelle afin de s'assurer d'y répondre, ou de les modifier.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Effectue une évaluation pour déterminer les désirs, les besoins et les connaissances du patient. • Écoute activement pour déterminer les désirs et les préférences du patient. • Constate les frustrations du patient par rapport aux solutions de vision précédentes et les note à son dossier. • Fait preuve d'écoute active pour s'assurer qu'il comprend bien les attentes du patient. • Pose des questions au patient sur son mode de vie pour établir ses besoins et ses attentes. |
| <p>3.5.5 Prendre des mesures précises avec les outils adéquats pour faciliter le choix final de monture et de verres.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Mesure les écarts pupillaires, les hauteurs de segment et les centres oculaires. • Prend les mesures de la position du port de lunettes pour maximiser la vision du patient lors de l'ajustement de verres progressifs numériques. • Mesure les hauteurs de segment au point le plus bas de la lunette avec une règle ou un dispositif de mesure approprié sur le plan optique. • Calibre et met au point le frontofocomètre avant la neutralisation ou la vérification des commandes. • S'assure que l'équipement fonctionne bien. • S'assure que les techniques de mesure appropriées sont respectées. • Prend avec précision les mesures des yeux et des montures (par exemple : la hauteur du segment pour tous les types de verres multifocaux, la hauteur du centre oculaire, l'angle d'inclinaison pantoscopique, la distance verre-œil, l'écart pupillaire monoculaire, de près et de loin, et le galbe des montures). • Détermine la distance focale de travail et prend les mesures en conséquence. • S'assure que lui-même et le patient sont sur un plan à niveau avant de prendre des mesures. • S'assure que la monture a été préalablement ajustée avant de prendre des mesures. |
| <p>3.5.6 Recueillir des informations sur l'environnement visuel du patient pour adapter les recommandations afin de répondre le mieux possible à ses besoins.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Détermine les besoins en matière de travail, de loisirs et de divertissement. • Discute avec le patient des distances de travail appropriées pour des professions particulières, comme un professionnel des TI ou un plombier. • Recommande des lunettes de sécurité aux électriciens. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|--|
| <p>3.5.7 Obtenir les antécédents optiques et de santé du patient pour pouvoir émettre de meilleures recommandations.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Pose des questions à propos des ordonnances et des antécédents optiques du patient. • Pose des questions à propos des antécédents de santé et familiaux du patient. • Pose des questions à propos du mode de vie du patient, y compris ses besoins professionnels et de loisirs. • Demande toute l'information à propos de la prise actuelle de médicaments. • Neutralise les anciennes lunettes. |
| 3.6 Interprétation des ordonnances et duplication des verres | |
| <p>3.6.1 Démontrer une compréhension des composantes d'une ordonnance.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Informe le patient sur les anomalies de l'œil qui nécessitent des verres correcteurs. • Évalue les valeurs de l'ordonnance optique (c.-à-d. : sphère, cylindre, axe, prisme, puissance d'addition). • Reconnaît l'amétropie et ses caractéristiques à partir d'une ordonnance et effectue des recommandations en conséquence. • Détermine les caractéristiques des anciens verres du patient. • Évalue les changements de la correction. • Suggère des changements de l'indice de réfraction en fonction de la puissance de l'ordonnance. • Est conscient des préoccupations relatives aux aberrations chromatiques et donne des conseils en conséquence. • Conseille le patient presbyte lorsque des verres progressifs ne sont pas une solution efficace. |
| <p>3.6.2 Démontrer une compréhension de la relation entre les exigences de l'ordonnance et la sélection des verres afin d'obtenir la meilleure acuité visuelle possible.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Recommande le bon indice pour les ordonnances élevées. • Recommande des indices de réfraction différents au besoin. • Recommande le bon indice pour les ordonnances basses afin de maximiser l'acuité visuelle. |
| <p>3.6.3 Obtenir des spécifications de verres pour dupliquer les lunettes.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Neutralise les lunettes du patient pour la duplication. • Établit une hauteur de segment qui correspond le mieux aux hauteurs précédentes. • Utilise un sphéromètre pour déterminer la courbure de base précédente. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|---|
| 3.7 Sélection des verres et de la monture | |
| <p>3.7.1 Utiliser les données de l'évaluation pour appuyer les recommandations de verres et de montures.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Utilise l'écart pupillaire et l'ordonnance du patient pour effectuer le choix de verres et de montures. • Recommande les appareils ophtalmologiques appropriés en fonction des besoins professionnels et de loisirs. • Répond aux préoccupations du patient sur sa vision et/ou ses appareils ophtalmologiques. |
| <p>3.7.2 Appliquer les théories ophtalmologiques actuelles et pertinentes en utilisant des calculs mathématiques pour choisir des montures et des verres appropriés.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Choisit la taille de monture appropriée pour centrer l'écart pupillaire du patient qui a une prescription élevée. • Choisit une forme de monture qui minimise l'épaisseur des bordures sur les ordonnances élevées de myopie. • Effectue les bons calculs de compensation pour maximiser l'acuité visuelle des montures très galbées ou courbées. |
| <p>3.7.3 Démontrer une compréhension de la relation entre les exigences de l'ordonnance et les caractéristiques des verres et des montures pour offrir des lunettes esthétiques et fonctionnelles.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Sélectionne des montures appropriées en fonction de l'ordonnance. • Informe le patient lorsqu'une combinaison de monture et de verres rendra le produit impossible à porter en raison d'une mauvaise optique ou d'une épaisseur excessive, ou encore de l'impossibilité du laboratoire à la créer. • Indique les facteurs limitants de l'ordonnance et de la physiologie du patient (par exemple : écart pupillaire, hauteur). • Choisit le type approprié de verres (par exemple : la conception des verres, l'épaisseur, la courbure de base, l'indice de réfraction). |
| <p>3.7.4 Recommander des choix de monture appropriés en fonction des exigences et des préférences du patient.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Recommande des matériaux de monture hypoallergènes à un patient allergique au métal. • Recommande des montures faites d'un matériau sécuritaire pour les sports de contact. • Tient compte des besoins professionnels et de loisirs ainsi que de la physiologie et des informations recueillies précédemment pour émettre des recommandations au patient. • Démonstre une compréhension des avantages et des limites des différents matériaux de monture et transmet ces informations au patient lorsqu'il émet |

Compétences nationales pour les opticiens

| | |
|--|--|
| | des recommandations (par exemple : charnières à ressort pour les lunettes de lecture). |
|--|--|

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|--|
| <p>3.7.5 Recommander des verres appropriés en fonction des exigences et des préférences du patient.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Émet des recommandations qui tiennent compte des facteurs environnementaux (par exemple : la distance de l'ordinateur, l'éclairage, le travail à l'extérieur). • Fournit des recommandations pour les besoins en matière de loisirs (par exemple : soleil, sports). • Détermine la nécessité de produits de sécurité et émet des recommandations (par exemple : les électriciens ont besoin de montures non conductrices). • Applique les normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) et de l'American National Standards Institute (ANSI) pour la sélection de lunettes de sécurité. • Choisit des matériaux sécuritaires, comme le polycarbonate (ou d'autres matériaux résistants aux chocs similaires), pour les utilisations industrielles. • S'assure d'offrir des matériaux sécuritaires aux enfants afin qu'ils bénéficient d'une protection maximale. • Prend en considération les suggestions de l'indice relativement à la puissance totale pour assurer un équilibre entre la clarté visuelle maximale et l'épaisseur. |
| <p>3.7.6 Équilibrer les montures recommandées et les options de verres en fonction des exigences et des préférences du patient.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • S'assure que l'écart pupillaire de la monture correspond à celui du patient tout en respectant la tolérance pour un patient qui a une ordonnance élevée. • S'assure que la profondeur de la monture respecte les exigences minimales pour une conception de verres progressifs. • Sélectionne une monture de sécurité pour des verres résistants aux chocs. |
| <p>3.7.7 Recommander des traitements de verres en fonction des besoins du patient pour améliorer l'esthétique et le résultat visuel.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Informe le patient sur les avantages et les limites des verres photochromiques. • Informe le patient sur les avantages et les limites des verres polarisés. • Informe le patient sur les avantages des différentes teintés. • Informe le patient sur les avantages et les limites des traitements de verres. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|---|--|
| 3.8 Commandes | |
| <p>3.8.1 Confirmer l'exactitude et l'intégralité de la commande avant de l'envoyer.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • S'assure de commander le bon modèle de monture. • S'assure de commander la bonne taille. • S'assure de commander la bonne couleur. • S'assure de commander le bon matériau de verres. • S'assure de commander le bon traitement de verres. • S'assure de commander la bonne ordonnance. • S'assure de fournir les bonnes mesures avec la commande. |
| <p>3.8.2 Transmettre les informations nécessaires aux fournisseurs pour qu'ils puissent fabriquer les lunettes.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Transmet le bon matériau et la bonne conception de verre au laboratoire pour la fabrication. • Donne au fournisseur les informations exactes de la monture pour la fabrication. • Donne au fournisseur les informations exactes de l'ordonnance. • Donne au fournisseur les bonnes mesures. • Connaît la différence entre les verres qui ont un surfaçage et ceux qui sont produits en série, ainsi que l'effet que cela aura sur le produit fini. • Commande une courbure de base qui correspond à la combinaison de la monture et des verres. • Recommande d'autres solutions si le matériau du verre n'est pas disponible. • Spécifie les mesures optiques pour assurer une acuité visuelle maximale (par exemple : écart pupillaire, hauteur de segment, hauteur du centre optique, courbure de base, distance verre-œil, inclinaison pantoscopique, galbe de la monture, dimensions de la monture et épaisseur centrale). • Spécifie le type de verres, les matériaux, les revêtements et le fini. • Fournit les spécifications des montures (par exemple : le numéro du modèle, la taille et la couleur). |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|---|
| 3.9 Inspection et normes industrielles | |
| <p>3.9.1 Vérifier l'exactitude de la commande reçue par rapport au dossier du patient.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Analyse et vérifie les puissances pour s'assurer qu'elles respectent les tolérances de l'ANSI. • Confirme que les mesures reçues correspondent à la commande. • Confirme la réception du bon taillage et de la bonne épaisseur. • S'assure que le matériau et les traitements des verres correspondent à la commande. • Vérifie que le type de verres correspond à la commande (par exemple : marque, verres bifocaux, verres de bureau). |
| <p>3.9.2 S'assurer que les lunettes respectent les tolérances normalisées.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Applique le tableau des tolérances normalisées à chaque commande reçue du laboratoire. • Vérifie les monogrammes et les exigences de la CSA. • Confirme la réception du bon taillage et de la bonne épaisseur. • Mesure les verres et s'assure qu'ils sont fabriqués et fixés dans la monture selon la tolérance normalisée. • Effectue l'inspection visuelle de la surface des verres pour repérer des imperfections. |
| <p>3.9.3 S'assurer que les lunettes respectent le préajustement standard afin qu'elles soient prêtes à être ajustées sur le patient.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Ajuste les montures selon le préajustement standard. • Confirme les quatre points de contact. • Confirme que les branches sont ouvertes de manière perpendiculaire au devant de la monture. • Confirme l'écartement des plaquettes nasales. |
| <p>3.9.4 Effectuer une inspection visuelle finale des lunettes avant de les remettre au patient.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Vérifie les spécifications de la monture (par exemple : taille, couleur, modèle). • S'assure de l'installation adéquate des verres. • Vérifie la présence d'imperfections ou de dommages sur la surface de la monture. |

3.10 Vérification de l'ajustement et du succès auprès du patient

3.10.1 Effectuer les ajustements appropriés pour assurer un positionnement optimal des lunettes dans le visage du patient.

- Effectue les ajustements appropriés pour corriger les mauvais alignements.
- S'assure que les lunettes sont bien ajustées dans le visage du patient et qu'elles touchent l'arête du nez et le rocher de l'oreille.
- Utilise des instruments ou des outils pour ajuster les lunettes afin de maximiser leur efficacité pour le patient.
- Ajuste la courbe des branches, les plaquettes nasales, l'inclinaison pantoscopique et le galbe de la monture pour ajuster les lunettes dans le visage du patient de façon à en maximiser l'efficacité.

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|---|---|
| <p>3.10.2 Confirmer que les lunettes répondent aux besoins du patient et à l'acuité visuelle attendue.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Effectue une évaluation pour recueillir des informations subjectives et objectives afin d'assurer une acuité visuelle maximale. • Confirme l'ajustement des lunettes dans le visage du patient. • Confirme l'acuité visuelle à distance à l'aide de l'échelle de Snellen. • Confirme l'acuité visuelle pour la lecture à l'aide d'une échelle à main. • Consigne l'acuité visuelle du patient dans son dossier. • S'assure que le patient trouve la monture confortable sur place. • Demande de la rétroaction au patient pour savoir si les lunettes répondent à ses attentes. |
| <p>3.11 Communication avec les patients</p> | |
| <p>3.11.1 Communiquer les avantages et les limites des produits au patient de façon claire et significative.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Explique les limites de la conception des lunettes pour maximiser le succès auprès du patient. • Explique le processus d'ajustement pour des verres correcteurs spécifiques (par exemple : verres progressifs) afin de favoriser une adaptation réussie. • Informe le patient en fonction de ses désirs et des limites du produit. • Passe en revue les limites du produit afin de renforcer les conversations précédentes et d'établir les attentes du patient. |
| <p>3.11.2 Conseiller le patient à propos de l'entretien et du nettoyage de ses lunettes afin de prolonger leur durée de vie et leur fonctionnalité.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Enseigne les bonnes procédures d'entretien et de nettoyage des lunettes. • Montre au patient comment nettoyer les verres. • Informe le patient sur les limites de ses nouvelles lunettes (par exemple : ne pas les laisser dans la voiture durant l'été, ne pas les nettoyer avec du nettoyant à vitres, faire attention aux sources de chaleur). • Fournit des brochures, l'adresse d'un site Web, des instructions et/ou offre des soins de suivi. • Discute du mauvais usage des lunettes et des abus. • Fournit du matériel écrit à propos de l'entretien de base des lunettes. |

| | |
|--|--|
| <p>3.11.3 Démontrer une compréhension des solutions de rechange chirurgicales et non chirurgicales aux lunettes pour informer le patient de toutes les options de correction de la vue à sa disposition.</p> | <ul style="list-style-type: none">• Démonstre une compréhension de la chirurgie réfractive au laser.• Démonstre une compréhension des cristallins artificiels.• Démonstre une compréhension de l'orthokératologie.• Recommande des lentilles de contact comme option à un patient admissible. |
|--|--|

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|---|---|
| <p>3.11.4 Adapter les communications pour répondre aux besoins de chaque patient.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Adapte l'enseignement et la formation en tenant compte de facteurs démographiques et physiques (par exemple : les groupes d'âge, les handicaps visuels et auditifs, le niveau d'alphabétisation, la langue, les troubles cognitifs). • Utilise la documentation de soutien appropriée. • Présente des diagrammes, des brochures et une gamme d'explications différentes pour informer le patient dans différents styles d'apprentissage. • Utilise une variété de techniques de démonstration, y compris la répétition. • Collabore avec le patient et les personnes soignantes pour élaborer un programme d'enseignement centré sur ses besoins. • Reconnaît les facteurs qui influencent l'apprentissage et adapte l'enseignement et la formation en conséquence. • Fournit de la documentation qui convient au public visé (par exemple : le bon niveau d'alphabétisation et de lisibilité, une taille de caractères et un format adéquats). |
| <p>3.11.5 Établir une compréhension mutuelle avec le patient pour bâtir une relation et déterminer les attentes.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Clarifie les attentes qui ont une incidence sur le service (par exemple : les garanties, les soins de suivi, l'acuité visuelle). • Clarifie la période de temps nécessaire pour la fabrication des lunettes avant d'effectuer la commande afin d'établir les attentes du patient. • Détermine les attentes du patient à propos du temps et du travail nécessaires pour les tâches qui le concernent. |
| <p>3.11.6 Encourager le patient à recourir à des soins de suivi appropriés pour préserver le rendement optimal de ses lunettes.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Recommande un calendrier de suivi raisonnable pour le patient. • Met l'accent sur l'importance du calendrier de suivi lorsqu'un patient revient pour effectuer des ajustements. • Invite le patient à revenir régulièrement pour effectuer des ajustements. • Recommande des examens réguliers de la santé oculaire. • Recommande au patient des techniques d'entretien des lunettes adéquates. |

| | |
|---|---|
| <p>3.11.7 Discuter avec le patient des effets visuels des maladies systémiques et de ses problèmes oculaires afin de l'aider à déterminer ses attentes.</p> | <ul style="list-style-type: none">• Explique l'impact oculaire d'une maladie, d'une condition, d'un médicament ou d'un traitement donné.• Informe le patient sur les solutions potentielles pour réduire ses symptômes.• Informe un patient atteint de dégénérescence maculaire liée à l'âge qu'il aura une déficience du champ de vision central et mi-périphérique.• Informe un patient atteint de glaucome qu'il peut remarquer une diminution de sa vision périphérique. |
|---|---|

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|--|
| 3.11.8 Gérer des situations où il est impossible de répondre aux attentes du patient afin de favoriser sa satisfaction. | <ul style="list-style-type: none"> • Explique au patient l'adaptation normale à des verres correcteurs (par exemple : les matériaux des verres, les changements d'ordonnance, la taille de la monture, les situations optiques). • Vérifie la compréhension du patient concernant les explications et l'établissement d'attentes réalistes. • Détermine et gère l'escalade de ses émotions. |
| 3.11.9 Vérifier que les communications avec le patient ont été entièrement comprises. | <ul style="list-style-type: none"> • Vérifie la compréhension du patient concernant les explications et l'établissement d'attentes réalistes. • Met en évidence les instructions importantes par écrit. • Clarifie la différence entre les verres progressifs et les verres photochromiques. |
| 3.12 Soins continus | |
| 3.12.1 Comprendre les préoccupations du patient lors des évaluations de suivi afin d'établir un plan d'action. | <ul style="list-style-type: none"> • Vérifie l'ajustement des lunettes du patient afin de répondre à ses plaintes et de trouver une solution appropriée. • Écoute activement les préoccupations et les frustrations du patient à propos de ses lunettes. • Pose des questions pour en apprendre davantage sur les préoccupations du patient à propos de ses lunettes. |
| 3.12.2 Établir si le patient respecte les directives d'entretien et d'utilisation des lunettes pour déterminer s'il doit à nouveau recevoir des informations à ce sujet. | <ul style="list-style-type: none"> • Explique les limites des verres progressifs par rapport aux verres de bureau. • Explique les limites de la distance de travail des lunettes de lecture à simple vision et des lunettes de vision intermédiaire et de vision de loin. • Souligne l'importance d'utiliser les deux mains pour mettre et enlever ses lunettes. • Souligne l'importance d'une utilisation et d'un entretien adéquats des lunettes pour limiter les rayures. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|--|
| <p>3.12.3 Répondre aux préoccupations exprimées par le patient lors des suivis et promouvoir son confort et une vision optimale.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Ajuste les lunettes pour corriger les problèmes. • Effectue des réparations au besoin. • Vérifie la qualité des revêtements pour s'assurer que l'optique est encore acceptable. • Recommande un nouvel examen de la vue au besoin et lorsqu'il y a des changements de vision. • Apporte des modifications physiques à l'ajustement du dispositif optique pour répondre aux besoins du patient. • Ajuste les branches. • Ajuste les plaquettes nasales sur l'arête du nez du patient. • S'assure que la monture est droite dans le visage du patient. • Utilise son jugement professionnel pour déterminer si la monture peut être réparée. • Recommande des montures en plastique à un patient allergique au métal. • Recommande des verres progressifs à un patient qui affirme ne pas pouvoir lire à l'aide de lunettes pour voir de loin. |
| <p>3.12.3 Maintenir la fonctionnalité des lunettes pour promouvoir le confort et la vision optimale du patient.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Discute avec le patient du mauvais usage de ses lunettes et des abus. • Nettoie les lunettes dans un nettoyeur à ultrasons. • Reforme les lunettes pour corriger l'élargissement et le desserrage. • Serre les vis et huile les charnières au besoin. • Remplace les plaquettes nasales lorsqu'elles se décolorent. |
| <p>3.12.5 Effectuer les réparations appropriées pour réparer les montures endommagées ou brisées.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Choisit la bonne méthode de réparation (par exemple : collage, remplacement). • Remplace les plaquettes nasales manquantes ou usées. • Remplace le fil des montures à demi-contour. • Insère des vis de rechange dans les tiges. |
| <p>3.12.6 Effectuer l'insertion et le retrait des verres sur différents types de montures.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Modifie la structure et les bouchons sur les lunettes sans contour. • Remplace le fil de nylon des montures à demi-contour et réinsère les verres. • Réinsère adéquatement les verres dans une monture en acétate. |

| | |
|---|--|
| <p>3.12.7 Documenter la visite du patient pour assurer une continuité des soins efficace.</p> | <ul style="list-style-type: none">• Documente le retour d'un patient pour des ajustements et des soins de routine.• Consigne les préoccupations du patient dans son dossier.• Consigne les recommandations faites au patient dans son dossier.• Consigne les réparations dans le dossier du patient.• Consigne les informations concernant la garantie dans le dossier du patient. |
|---|--|

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|--|
| 3.13 Vision réduite | |
| <p>3.13.1 Démontrer sa compréhension des effets de maladies particulières qui contribuent à la perte visuelle.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Obtient les renseignements pertinents (p. ex. : type de maladie, meilleure acuité visuelle avec correction) de la clinique qui a dirigé le patient à vision réduite afin de les ajouter au continuum de ses soins. • Définit les attentes lorsque la meilleure acuité visuelle corrigée est de moins de 20/20. • Prépare un patient à la perte de vision centrale causée par la dégénérescence maculaire et lui enseigne à utiliser sa vision périphérique. • Informe un patient sur la diminution de la vision périphérique causée par le glaucome. • Effectue des recherches sur la maladie d'un patient et les effets potentiels sur sa vision. |
| <p>3.13.2 Reconnaître les signes et symptômes particuliers de la vision réduite pour déterminer qu'un patient a une vision fonctionnelle réduite.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Observe qu'un patient couvre ses yeux, porte continuellement des lunettes de soleil, évite les fenêtres, etc. • Consigne la position du patient sur les chartes de lecture éloignée et rapprochée. • Note la capacité d'un patient à voir des objets rapprochés et à les suivre. |
| <p>3.13.3 Dresser un historique détaillé des antécédents visuels pertinents pour déterminer les tentatives fructueuses et infructueuses précédentes pour le traitement de la vision réduite.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Discute des traitements qu'un patient reçoit d'autres sources. • Détermine les problèmes et les objectifs particuliers d'un patient. • Examine les appareils qu'un patient utilise actuellement. • Note l'efficacité des appareils. • Note le grossissement des appareils. |
| <p>3.13.4 Effectuer un examen de la vision réduite pour déterminer les restrictions visuelles et évaluer la vision fonctionnelle du patient.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Effectue un examen du champ visuel par confrontation et note les résultats. • Effectue un test de sensibilité aux contrastes et note les résultats. • Effectue le test de la grille d'Amsler et note les résultats. • Détermine où se trouve la vision résiduelle et note les résultats. • Note la meilleure acuité visuelle corrigée. • Détermine la présence d'autres facteurs de santé et cognitifs qui ont une incidence sur l'évaluation de la vision réduite. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|---|
| <p>3.13.5 Reconnaître les limites fonctionnelles de la déficience visuelle pour donner des conseils à propos de l'équipement et des techniques adaptés pour l'amélioration de la vision.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Évalue la capacité du patient à lire des textes du quotidien (p. ex. : emballages alimentaires, étiquettes de médicament, courrier). • Note si un patient se traîne les pieds, si la position de sa tête est étrange ou s'il semble maladroit. • Examine comment le patient utilise sa vision résiduelle. • Choisit de l'équipement que le patient n'a pas à tenir dans ses mains s'il souffre de tremblements. |
| <p>3.13.6 Évaluer la probabilité de réussite d'équipement de rechange en fonction des capacités et des ressources du patient.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Interroge le patient à propos de ses champs d'intérêts personnels (p. ex. : passe-temps, engagement sportif, activités sociales). • Choisit les instruments potentiels qui comprennent ceux qui sont abordables pour le patient. • Intègre les fonctions cognitives d'un patient et sa volonté à se soumettre à une rééducation dans la sélection d'instruments appropriés. • Témoigne d'une compréhension du stress émotionnel d'un patient, de sa famille ou de son pourvoyeur de soins, qui doivent composer avec la perte visuelle. • Montre une compréhension et une sensibilité envers l'état émotionnel d'un patient et fait preuve d'empathie envers lui. • Montre une compréhension des effets psychologiques de la vision réduite. |
| <p>3.13.7 Renseigner les patients au sujet de la bonne utilisation de l'équipement pour obtenir le résultat escompté sur leur vision.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Discute avec un patient des facteurs (p. ex. : la qualité, l'intensité et la position de la source de lumière) qui affectent l'utilisation de l'instrument. • Renseigne le patient sur la façon de contrôler la taille et la distance des objets qu'il regarde. • Définit une base de référence pour le rendement d'un instrument. |
| <p>3.13.8 Faire participer le patient dans la prise de décision afin de l'aider à faire des choix éclairés qui répondent à ses objectifs.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Aide un patient à établir sa priorité en matière d'objectifs visuels pour la correction de la vision éloignée ou rapprochée. • Prend en considération la flexibilité des instruments pour les besoins particuliers du patient au travail. • Suggère de l'assistance pour aider à ramener à la normale la vie d'un patient grâce à sa capacité à utiliser une assistance pour effectuer ses tâches quotidiennes. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|---|--|
| <p>3.13.9 Créer des solutions à privilégier qui répondent aux besoins visuels actuels du patient.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Fait la démonstration de deux ou trois aides visuelles pour des tâches particulières. • Communique les avantages et les désavantages des aides visuelles sélectionnées. • Utilise des formules optiques pour calculer le grossissement nécessaire probable. • Utilise les formules optiques pour calculer les distances de visualisation optimales. • Démontre une compréhension des différents filtres et de la façon dont ils peuvent être bénéfiques pour chaque type de patient qui souffre de vision réduite. |
| <p>3.13.10 Implanter un continuum de soins pour maintenir une vision fonctionnelle optimale pour les patients qui souffrent de vision réduite.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Fournit au patient une liste de vérifications générales ou des instructions sur les soins ou l'utilisation des instruments. • Discute des autres utilisations pour les instruments. • Rappelle à un patient les rendez-vous de suivi qui ont été planifiés. • Recommande au patient de voir son professionnel de la santé pour des rendez-vous de suivi. |
| <p>3.13.11 Suivre les patients qui souffrent de vision réduite pour des changements dans leur vision qui nécessiteraient de changer les instruments qu'ils utilisent.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Consulte les patients qui souffrent de vision réduite chaque année pour vérifier si leurs instruments répondent toujours à leurs besoins. • Demande au patient s'il trouve que sa capacité à fonctionner normalement a changé. • Réévalue la meilleure acuité visuelle corrigée du patient. • Réévalue la vitesse de lecture du patient et son habileté à suivre. |
| <p>3.13.12 Se tenir au fait des nouvelles technologies ou des nouveaux instruments qui pourraient être bénéfiques aux nouveaux patients et aux patients actuels.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Effectue des recherches sur les instruments dotés d'une plus grande gamme de grossissements, de plus grands choix de contrastes ou de capacités de montage faciles. • Communique avec des manufacturiers et des distributeurs d'instruments pour corriger la vision réduite. • Assiste à des salons de l'industrie auxquels des produits pour la vision réduite sont en démonstration. |

Domaine 4. Lentilles de contact

Ces compétences se concentrent sur les exigences pour fournir des lentilles de contact. Tous les opticiens autorisés à fournir des lentilles de contact doivent faire la démonstration de toutes ces compétences.

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|--|
| 4.1 Anatomie et pathologie | |
| 4.1.1 Démontrer sa compréhension de la voie visuelle. | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaît les perturbations de la vision causées par la maladie ou les accidents. • Décrit l'anatomie de la voie visuelle. • Explique au patient le fait que l'œil est comme un appareil-photo. |
| 4.1.2 Démontrer sa compréhension du système oculaire. | <ul style="list-style-type: none"> • Informe le patient sur les risques que pose la lumière ultraviolette sur la structure oculaire et émet des recommandations en conséquence. • Informe le patient qui a des problèmes d'accommodation sur le fonctionnement du cristallin et lui explique comment cela affecte son accommodation pour la lecture ou la vision de près. • Renseigne le patient sur la signification de l'acuité visuelle de 20/20, de 20/30 ou de 20/80. • Décrit l'œil de Gullstrand. |
| 4.1.3 Démontrer sa compréhension de l'anatomie de l'œil. | <ul style="list-style-type: none"> • Discute avec un patient de la réduction de l'acuité visuelle causée par la formation d'une cataracte dans le système oculaire. • Informe le patient sur la presbytie et émet des recommandations pour gérer cette condition. • Démonstre une compréhension du segment antérieur et des structures associées de la zone avoisinante de l'œil. • Explique au patient la signification de l'astigmatisme et le renseigne sur son traitement. • Décrit la structure de l'œil (p. ex. : le cristallin, la rétine). • Démonstre une compréhension du globe oculaire et des annexes. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|---|---|
| <p>4.1.4 Démontrer sa compréhension de l'incidence des maladies systémiques et des pathologies oculaires sur le port des lentilles de contact et la santé oculaire.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaît la sclérite ou l'uvéïte chez un patient. • Cherche des signes d'érosion cornéenne chez les patients en utilisant la fluorescéine et une lampe à fente. • Informe les patients qui souffrent du syndrome de Sjögren qu'ils ne sont pas de bons candidats pour les lentilles de contact souples, puisque la plupart d'entre eux souffrent d'une forme sévère de kératoconjonctivite sèche. • Vérifie la présence de signes d'épisodes d'épisclérite, de kératite et de kératoconjonctivite sèche chez les patients atteints de lupus. • Utilise une lampe à fente pour vérifier s'il y a des signes d'inflammation de la cornée chez les patients qui souffrent de maladies systémiques. • Reconnaît la blépharite en utilisant l'éclairage d'une lampe à fente. • Localise les colorations causées par les abrasions ou un corps étranger lors de l'observation de la cornée à travers une lampe à fente en utilisant le filtre bleu après l'injection de fluorescéine dans l'œil. • Émet des recommandations pour corriger l'anisétropie avec des lentilles de contact. • Reconnaît la dysfonction des glandes meibomiennes lors de l'observation de rougeurs et d'inflammation sur le bord de la paupière lors de l'utilisation de l'éclairage diffus avec la lampe à fente. • Reconnaît des troubles de la vue courants, comme la pinguécula, l'hémorragie sous-conjonctivale et la conjonctivite. • Examine la cornée avec une lampe à fente et divers éclairage pour voir s'il y a présence de signes d'inflammation, d'infiltrats cornéens, de néovascularisation, de kératite, de rougeurs et de sécheresse oculaire. |

| | |
|--|--|
| <p>4.1.5 Reconnaître les effets potentiels de médicaments précis sur le port de lentilles de contact et la santé oculaire.</p> | <ul style="list-style-type: none">• Effectue le test de déchirement du film lacrymal sur tous les patients qui prennent des antidépresseurs afin de déterminer la qualité de leur film lacrymal.• Renseigne les patients à propos des avantages des suppléments d'oméga-3 pour les yeux secs.• Informe les patients sur la diminution de la production de larmes et la sécheresse associées avec les médicaments qui causent la sécheresse buccale, comme les antidépresseurs, les médicaments anxiolytiques, les antihistaminiques et certaines méthodes contraceptives.• Informe les patients sur les effets des antidépresseurs et d'autres médicaments sur le port de lentilles de contact. |
|--|--|

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|---|---|
| <p>4.1.6 Démontrer une compréhension des facteurs externes qui ont une incidence sur les yeux et le port de lentilles de contact.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Informe le patient sur les façons dont l'environnement peut avoir une incidence sur le port des lentilles de contact. • Informe le patient sur les effets indésirables de la fatigue oculaire numérique et les options qui existent pour les atténuer. • Informe les patients sur les effets que le maquillage peut avoir sur le port de lentilles de contact. • Informe les patients sur les effets des médicaments sans ordonnance, des suppléments nutritifs, des phytothérapies, de l'alcool, du tabac et des drogues récréatives sur le port de lentilles de contact. |
| <p>4.1.7 Démontrer sa compréhension de la nécessité de diriger son patient vers un autre professionnel de la santé.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Recommande à son patient de consulter un optométriste ou un ophtalmologiste lorsqu'une abrasion est plus que superficielle. • Recommande à son patient qui souffre d'hypertension de consulter un autre professionnel de la santé lorsque des changements de vision surviennent. • Recommande à un patient qui montre des signes d'un début de sclérite de consulter un autre professionnel de la santé. • Recommande à un patient diabétique dont la vision change de consulter un autre professionnel de la santé. |
| <h2>4.2 Optique</h2> | |
| <p>4.2.1 Démontrer sa compréhension de l'optique géométrique.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Choisit le bon type de lentilles de contact en fonction de l'ordonnance du patient. • Renseigne le patient quant à l'importance d'un bon film lacrymal pour la vision et le port de lentilles de contact. • Choisit le bon type de lentilles de contact en fonction des lectures kératométriques du patient. |
| <p>4.2.2 Démontrer une compréhension des propriétés des lentilles de contact et de leurs effets sur l'optique.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Choisit le matériau et les modalités appropriés pour les lentilles de contact du patient en fonction de son ordonnance et de son style de vie. • Informe le patient des effets environnementaux sur le port de lentilles de contact, le confort et la vision. • Reconnaît les anomalies dans la vision lorsqu'un patient porte des lentilles de contact, et propose des solutions. |

| | |
|--|--|
| <p>4.2.3 Appliquer ses connaissances sur la vision monoculaire et binoculaire pour fournir les lentilles de contact appropriées.</p> | <ul style="list-style-type: none">• Détermine quel est l'œil dominant et l'œil non dominant en utilisant le test de Miles ou le test de Porta pour déterminer l'œil dominant.• Vérifie non seulement la vision éloignée, mais aussi la vision rapprochée chez les patients âgés de 40 ans et plus qui ont une augmentation de l'ordonnance sans prescription d'une puissance d'addition.• Explique à un patient qui souffre d'amblyopie ou de strabisme que les lentilles de contact ne corrigeront pas sa vision binoculaire.• Explique à un patient qui souffre d'anisétropie qu'il aura une meilleure vision binoculaire avec les lentilles de contact, car celles-ci élimineront le grossissement causé par les lunettes. |
|--|--|

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|---|--|
| 4.3 Équipement et outils | |
| 4.3.1 Reconnaître et nommer l'équipement dans sa pratique de la contactologie. | <ul style="list-style-type: none"> • Parle avec ses collègues en utilisant la terminologie propre à la profession. • Note les noms et les abréviations de l'équipement de façon adéquate dans les registres. • Explique les outils et l'équipement au patient en utilisant un langage clair (p. ex. : kératomètre, biomicroscope [lampe à fente], radimètre, lensomètre, règle pour mesurer l'écart pupillaire). |
| 4.3.2 Faire fonctionner l'équipement manuel et automatisé pertinent pour la pratique actuelle de la contactologie de façon sécuritaire et adéquate. | <ul style="list-style-type: none"> • S'assure que l'équipement est en bon état de fonctionnement, que les appareils sont branchés de façon sécuritaire et que toutes les ampoules fonctionnent. • Connaît le fonctionnement du kératomètre, de la lampe à fente, du radimètre, de la jauge de diamètre de lentille cornéenne et de la loupe. • Mesure la courbure de base d'une lentille perméable aux gaz à l'aide du radimètre. • Utilise le lentimètre pour prendre l'ordonnance de lentilles de contact souples, rigides et sclérales. • Mesure le diamètre de lentilles de contact de matériaux divers à l'aide de la jauge de diamètre de lentille de contact ou de la loupe. |
| 4.3.3 Vérifier la calibration de l'équipement. | <ul style="list-style-type: none"> • Calibre un kératomètre manuel à l'aide de la bille d'étalonnage. • Ajuste l'ocilleton du kératomètre avant de prendre les mesures de la cornée. • Ajuste l'ocilleton sur un biomicroscope (lampe à fente) avant de regarder la cornée d'un patient. • Calibre le radiomètre avant de mesurer la courbure de base d'une lentille de contact rigide perméable aux gaz. |
| 4.3.4 Choisir l'équipement requis pour l'ajustement des lentilles de contact. | <ul style="list-style-type: none"> • Utilise le kératomètre ou un autoréfractomètre pour obtenir des lectures de la cornée. • Utilise la lampe à fente pour évaluer la cornée, la sclère et la zone de la paupière en utilisant diverses illuminations. • Choisit les lentilles de contact d'essai appropriées pour un patient après avoir passé en revue les renseignements recueillis à son propos. |

| | |
|---|--|
| <p>4.3.5 Maintenir l'équipement en condition de fonctionnement sécuritaire.</p> | <ul style="list-style-type: none">• S'assure que les fiches électriques de l'équipement sont en bonne condition de fonctionnement et que les cordons d'alimentation ne sont pas endommagés.• Vérifie attentivement l'équipement pour s'assurer qu'il est branché dans les bonnes prises de courant et que les barres d'alimentation sont utilisées au besoin.• S'assure que le chemin qu'empruntera le patient pour se rendre à l'équipement utilisé pendant l'ajustement est bien dégagé. |
|---|--|

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|--|
| <p>4.3.6 Interpréter les résultats trouvés à l'aide de l'équipement et des outils optiques.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Utilise la lecture du kératomètre pour choisir la bonne courbure de base pour la lentille de contact. • Applique la force des verres compensée par la distance verre-œil pour choisir la force des lentilles de contact. • Utilise les antécédents oculaires et le temps de bris du film lacrymal pour déterminer les meilleurs matériaux et modalités des lentilles de contact. |
| 4.4 Prévention des infections | |
| <p>4.4.1 Suivre les mesures de prévention des infections pour maintenir un environnement hygiénique.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Utilise un désinfectant pour les mains à base d'alcool qui nécessite qu'on se frotte les mains. • Nettoie et désinfecte l'espace de formation sur les lentilles de contact avant chaque utilisation. • Offre un masque à ses patients qui semblent malades ou à d'autres patients ou membres du personnel qui sont malades. • S'assure que l'affichage sur les mesures de prévention des infections est visible pour le personnel. • Suit les recommandations de Santé Canada sur le lavage des mains entre les patients. • Fait preuve d'une bonne hygiène lorsqu'il sert les patients en se lavant les mains et en s'assurant que l'équipement est désinfecté entre les patients. • Respecte les mesures de prévention des infections mises en place par les organismes de réglementation nationaux (Optical Laboratories Association, Direction générale de la protection de la santé de Santé Canada et Association canadienne de normalisation). • Maintient un environnement de travail propre et sécuritaire. • Fait la promotion de politiques organisationnelles qui appuient la protection de la population. • Se tient au courant des alertes de santé publique et de l'éclosion de maladies infectieuses. • Fait la promotion de changements lorsque des risques sont connus en recommandant des interventions. • Désinfecte le bureau à la suite d'un cas connu d'infection. • Élimine les déchets tous les jours. • Fait la promotion de politiques organisationnelles qui appuient la protection de la population. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|--|
| <p>4.4.2 Reconnaître les risques d'infections afin que des mesures préventives puissent être mises en place.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Se tient au courant des alertes de santé publique et de l'éclosion de maladies infectieuses. • Démontre une bonne connaissance de la situation en observant l'environnement, en allant au-devant des risques potentiels et en demandant de l'aide au besoin. • Fait la promotion de changements lorsque des risques sur les lieux de travail sont connus en recommandant des interventions. • Prend en note et fait le suivi des incidents de sécurité dans l'environnement de travail. |
| <p>4.4.3 Aborder les questions de maladies contagieuses dans son environnement de travail pour éviter d'infecter les autres.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Possède un plan d'intervention d'urgence écrit. • Prend les mesures appropriées pour constamment harmoniser l'environnement et les politiques du bureau avec la réglementation et les normes (p. ex. : les lois qui s'appliquent au travail, la législation en matière de sécurité, les normes de l'industrie). • Implante les marches à suivre pour réagir à une éclosion aiguë d'une maladie infectieuse. • Surveille les changements apportés aux réglementations et aux normes associées à la santé publique. • Désinfecte toute surface que le patient a touchée. • Se lave et se désinfecte les mains après avoir été en contact avec un patient. • Désinfecte tous les outils utilisés pour servir un patient. • Refuse d'interagir avec un patient ou d'être à proximité de lui sans les appareils de prévention des infections appropriés s'il souffre lui-même d'une maladie. • Porte un masque pour prévenir la transmission des bactéries suspendues dans l'air. |

| | |
|---|---|
| <p>4.4.4 Employer les techniques de désinfection appropriées pour l'équipement et la zone d'ajustement avant chaque utilisation par un patient.</p> | <ul style="list-style-type: none">• Nettoie le kératomètre, l'autoréfractomètre, la lampe à fente et les oculaires avec des tampons d'alcool 6 %, d'éthanol à 70 % ou d'alcool isopropylique avant chaque utilisation pour un patient.• Nettoie le comptoir, les éviers et les chaises dans la salle de lentilles cornéennes ainsi que l'espace bureau tous les jours avec une solution désinfectante (produit chimique germicide approuvé et recommandé pour une utilisation comme stérilisant ou désinfectant, en suivant les instructions sur l'étiquette).• Utilise un nettoyant désinfectant pour nettoyer les stylos, téléphones, claviers, appareils de paiement par carte de débit, etc. au besoin, surtout entre les patients qui ont le rhume ou qui toussent.• S'assure que toutes les solutions sont adéquatement scellées et qu'elles ne sont pas expirées. |
|---|---|

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|---|---|
| <p>4.4.5 Employer les bonnes techniques de désinfection pour les lentilles cornéennes, les étuis et les ensembles d'ajustement pour une réutilisation sécuritaire de ceux-ci.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nettoie manuellement la surface des lentilles cornéennes avec la solution appropriée selon la marque et les modalités des lentilles. • Utilise l'oxydation (peroxyde d'hydrogène) en régime chimique froid pour nettoyer les lentilles cornéennes d'essai qui sont réutilisées, comme les lentilles rigides perméables aux gaz, les lentilles sclérales, les lentilles souples de spécialité et les lentilles diagnostiques hybrides. • Utilise les lentilles jetables une fois seulement. |
| 4.5 Évaluation des besoins | |
| <p>4.5.1 Obtenir les antécédents de port de lentilles de contact pour apprendre les contre-indications potentielles.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Demande aux patients qui ont déjà porté des lentilles de contact s'ils ont des inquiétudes ou des problèmes avec leurs lentilles de contact actuelles. • Demande aux patients des renseignements au sujet de leurs anciennes lentilles de contact et des solutions qu'ils ont utilisées, y compris leurs antécédents de réactions allergiques, de sensibilité ou de problèmes avec les lentilles ou les solutions. • Passe en revue l'horaire de port de lentilles de contact actuel du patient, les modalités des lentilles, la fréquence à laquelle il les change et la solution qu'il utilise. |
| <p>4.5.2 Reconnaître les attentes du patient par rapport au port de lentilles de contact et ses motivations pour en porter.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Renseigne le patient en fonction de ses attentes et des limites du produit. • Passe en revue avec le patient ses attentes par rapport au port de lentilles de contact (p. ex. : utilisation sociale, pratique d'un sport). • Détermine les préférences et les attentes du patient en posant des questions. |
| <p>4.5.3 Recueillir des renseignements objectifs sur l'historique médical et oculaire du patient, pour déterminer les contre-indications.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Demande au patient de dresser la liste des médicaments d'ordonnance et en vente libre qu'il prend. • Demande l'historique médical du patient, qui comprend les maladies systémiques, les cancers, les maladies oculaires ou la dystrophie. • Demande à un patient s'il a déjà été opéré ou s'il a déjà subi des blessures aux yeux. • Demande au patient s'il a un problème de sécheresse oculaire. • Demande au patient s'il souffre d'amblyopie (œil paresseux) ou de strabisme (loucherie). |

| Compétences <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>La compétence est démontrée lorsqu'un opticien :</i> |
|--|---|
| <p>4.5.4 Recueillir des renseignements sur l'environnement dans lequel le patient porte les lentilles de contact pour émettre des recommandations qui répondent à ses besoins.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Pose des questions sur le style de vie du patient, y compris ses besoins au travail et dans ses temps libres. • Découvre quand et pourquoi un patient utilise les lentilles de contact. • Demande au patient qui veut des lentilles multifocales quelles seront les activités qu'il pratiquera lorsqu'il les portera. • Demande à un patient de décrire l'environnement dans lequel il porte des lentilles de contact afin d'aider le professionnel qui procède à l'ajustement à déterminer quelles sont les meilleures lentilles pour lui (p. ex. : si l'environnement de travail est sec, poussiéreux, sale). • Prend en considération les circonstances dans lesquelles le patient veut porter des lentilles de contact, comme le fait qu'il joue au hockey ou s'adonne à un sport nautique, lorsqu'il recommande des lentilles. |
| <p>4.5.5 Utiliser l'équipement et les outils pour prendre les mesures et les lectures oculaires appropriées pour l'ajustement des lentilles de contact.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Utilise un kératomètre ou un autoréfractomètre pour prendre les mesures de la cornée centrale. • Utilise le pupillomètre pour mesurer la taille de la pupille, le diamètre horizontal de l'iris visible et l'ouverture de la fissure. • Utilise un topographe cornéen pour mesurer la surface de la cornée. |
| <p>4.5.6 Effectuer un examen d'acuité visuelle pour évaluer la performance visuelle actuelle.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Effectue une évaluation de l'acuité visuelle, de la vision rapprochée et éloignée, de la vision binoculaire et monoculaire, à l'aide du tableau de Snellen. • Utilise d'autres appareils pour évaluer la vision, comme les appareils numériques, et d'autres environnements, en sortant de la salle d'ajustement des lentilles de contact pour que le patient regarde des objets dans un contexte réel. • Effectue l'examen de l'acuité visuelle pendant que le client porte ses lunettes ou ses lentilles de contact actuelles. |
| <p>4.5.7 Déterminer l'œil dominant pour optimiser la performance visuelle.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Demande au patient quel œil il utilise lorsqu'il se sert d'un appareil-photo ou d'un télescope. • Détermine quel est l'œil dominant et l'œil non dominant en utilisant le test de Miles ou le test de Porta pour déterminer l'œil dominant. • Demande au patient de tenir une feuille de papier percée au centre à bout de bras. Le technicien lui demandera ensuite quel œil est visible pour lui. |

| | |
|--|---|
| <p>4.5.8 Évaluer si le port de lentilles de contact convient au patient.</p> | <ul style="list-style-type: none">• Observe les facteurs de contre-indication, comme la dextérité, la structure de la paupière, l'ouverture de la fissure, la taille de la pupille et l'âge.• Consulte l'ordonnance du patient pour vérifier si les lentilles de contact lui conviennent.• Analyse l'évaluation et les mesures de lentilles cornéennes. |
|--|---|

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|---|--|
| <p>4.5.9 Évaluer la santé oculaire afin de déterminer si le patient peut porter des lentilles de contact en toute sécurité.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Examine les cils et les paupières externes à la recherche de différents problèmes, comme la dysfonction des glandes de Meibomius et la blépharite à l'aide de la lampe à fente (le biomicroscope). • Retourne la paupière supérieure avec un coton-tige pour voir le tarse de l'œil et la conjonctive. • Effectue une évaluation cornéenne et sclérale à l'aide d'une lampe à fente et en utilisant diverses illuminations indirectes. • Évalue la qualité et la quantité du film lacrymal en utilisant les examens appropriés (p. ex. : le temps de bris du film lacrymal et l'épreuve de Schirmer). • Prend les mesures de la pupille, le diamètre de l'iris visible et l'ouverture de la fissure. |
| 4.6 Interprétation des ordonnances et choix des lentilles | |
| <p>4.6.1 Démontrer une compréhension de la relation entre les exigences de l'ordonnance et le choix des lentilles pour la meilleure acuité visuelle possible.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Passe en revue l'ordonnance, le relevé cornéen et la santé d'un patient qui souffre de sécheresse oculaire avant de choisir les bonnes lentilles de contact d'essai pour lui. • Mesure l'ordonnance de lentilles de contact manifestée (sphère, cylindre, axe, prisme, puissance d'addition) pour confirmer la force définitive des lentilles de contact. • Choisit le type et le matériau appropriés des lentilles pour une cornée astigmatique en prenant en considération la relation entre le relevé cornéen et l'ordonnance. • Effectue un ajustement des lentilles d'essai pour vérifier la puissance du cylindre et l'axe des lentilles de contact toriques avant de faire les lentilles définitives. |
| <p>4.6.2 Démontrer sa compréhension des composantes d'une ordonnance.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Renseigne un patient sur les composantes de son ordonnance. • Vérifie les caractéristiques des vieilles lentilles du patient. • Évalue les changements dans la correction de la vue en passant en revue l'ordonnance actuelle et l'ancienne ordonnance, et explique ces changements au patient. • Analyse les valeurs dans l'ordonnance pour prescrire le meilleur type de lentilles (souples, rigides, sphériques, toriques, sclérales) pour un patient. |

| | |
|--|--|
| <p>4.6.3 Détecter les irrégularités dans une ordonnance ou sur la cornée lors de l'ajustement des lentilles de contact, pour un ajustement et une vision optimaux pour le patient.</p> | <ul style="list-style-type: none">• Explique les exigences associées aux lentilles sphériques ou toriques lorsqu'un patient est à la limite entre une équivalence sphérique et torique.• Explique comment certaines anomalies de l'œil peuvent affecter l'ajustement des lentilles de contact.• Explique au patient les anomalies d'une ordonnance cylindrique puissante en l'informant qu'il aura besoin de lentilles de contact toriques, rigides perméables aux gaz ou sclérales. |
|--|--|

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|---|
| <p>4.6.4 Effectuer des calculs mathématiques pour déterminer les spécifications relatives aux lentilles de contact.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Convertit l'ordonnance pour des lunettes en ordonnance pour des lentilles de contact en utilisant le tableau verre-œil. • Utilise une formule de compensation verre-œil pour calculer la force efficace des lentilles de contact lorsque l'ordonnance est aux environs de 4.00. • Utilise la règle selon laquelle il faut ajouter une puissance positive pour des lentilles à forme concave et ajouter une puissance négative pour des lentilles à forme convexe, pour calculer les changements dans la puissance lorsque la courbure de base ou le diamètre ont assez changé pour nécessiter un changement de la force pour les lentilles de contact rigides ou sclérales. |
| <p>4.6.5 Choisir les lentilles de contact appropriées en fonction des exigences de l'ordonnance et des observations physiologiques.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Choisit le type de lentilles approprié en fonction de la santé oculaire du patient, de son ordonnance et de ses relevés de kératomètre. • Choisit les options appropriées et les explique au patient presbyte. • Suggère des lentilles souples à usage unique (1 jour) au patient qui n'en porte pas fréquemment. • Passe en revue les renseignements recueillis à propos de la santé oculaire et des antécédents en matière de santé du patient pour déterminer quel type de lentilles lui conviendrait le mieux. • Révise les désirs, les besoins et les attentes du patient. |
| <p>4.6.6 Mettre en application ses connaissances des produits pour choisir le type, le matériau et les modalités des lentilles.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Informe le patient qui souffre de sécheresse oculaire sur le meilleur matériau de lentilles pour lui. • Informe le patient sur le meilleur type de lentilles pour répondre à ses besoins visuels. • Recommande des lentilles cornéennes souples quotidiennes pour les gens qui portent des lentilles cornéennes à l'occasion. • Informe le patient dont la cornée est irrégulière que les lentilles de contact rigides ou sclérales lui offriront la meilleure acuité visuelle. |
| <p>4.6.7 Mettre en application ses connaissances des produits pour choisir le régime de soins approprié pour les lentilles cornéennes.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Recommande une solution à lentilles polyvalente pour le patient qui utilise des lentilles cornéennes mensuelles jetables. • Recommande un système de nettoyage au peroxyde à un patient qui utilise des lentilles cornéennes souples et qui éprouve des problèmes d'accumulation de protéines. |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Recommande la meilleure solution à un patient qui porte des lentilles cornéennes rigides et lui explique parfaitement comment utiliser la solution de nettoyage et d'entreposage quotidien. |
| 4.6.8 Insérer une lentille cornéenne de façon sécuritaire dans l'œil d'un patient. | <ul style="list-style-type: none">• Suit les recommandations de Santé Canada sur le lavage des mains avant l'insertion.• S'assure que ses ongles sont d'une longueur appropriée.• S'assure que la ventouse est désinfectée avant l'insertion des lentilles sclérales. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|--|
| 4.6.9 Retirer une lentille cornéenne de façon sécuritaire de l'œil d'un patient. | <ul style="list-style-type: none"> • Explique au patient la marche à suivre pour retirer les lentilles cornéennes souples avant de les lui retirer. • Suit les recommandations de Santé Canada sur le lavage des mains avant le retrait. • Utilise la méthode de la ventouse pour retirer les lentilles sclérales ou les lentilles rigides perméables au gaz. |
| 4.6.10 Recentrer une lentille de contact de façon sécuritaire dans l'œil d'un patient. | <ul style="list-style-type: none"> • Pour les lentilles cornéennes souples : dirige le regard du patient vers une lentille mal placée. • Pour les lentilles rigides perméables aux gaz : utilise les paupières pour aider à recentrer la lentille. • Lubrifie les lentilles de contact avec de la solution pour les recentrer. |
| 4.6.11 Choisir les lentilles de contact en prenant en considération les médicaments d'ordonnance, les médicaments en vente libre et les autres substances que le patient consomme. | <ul style="list-style-type: none"> • Informe le patient quant au fait que les médicaments comme les antidépresseurs, les anxiolytiques, les contraceptifs ou tout autre médicament qui peut causer une sécheresse buccale auront aussi une incidence sur le film lacrymal. • Effectue le test de déchirement du film lacrymal pour déterminer la valeur Dk des lentilles qui convient au patient. • Observe les effets de la prise de médicaments sur les yeux du patient et lui recommande des lentilles de contact en conséquence. • Recommande des lentilles de contact rigides perméables aux gaz, sclérales, en silicone hydrogel ou quotidiennes aux personnes qui souffrent d'un cas sévère de sécheresse oculaire. |
| 4.7 Commandes | |
| 4.7.1 Donner aux fournisseurs les renseignements dont ils ont besoin pour produire les lentilles de contact. | <ul style="list-style-type: none"> • Donne au fournisseur la marque des lentilles de contact. • Donne au fournisseur les paramètres des lentilles de contact. • Donne au fournisseur une référence qui indique à qui sont destinées les lentilles de contact. |
| 4.7.2 Confirmer que la commande est exacte et complète avant de l'envoyer. | <ul style="list-style-type: none"> • S'assure que les lentilles commandées ont la bonne courbure de base et le bon diamètre. • S'assure que les lentilles commandées ont la bonne force. • S'assure que les lentilles commandées sont de la bonne marque et qu'elles ont les bonnes modalités. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|---|
| 4.8 Inspection et normes industrielles | |
| 4.8.1 Vérifier l'exactitude de la commande reçue en la comparant avec le dossier du client. | <ul style="list-style-type: none"> • Vérifie si les boîtes de lentilles de contact correspondent à la marque, à la force et au diamètre commandés. • Vérifie si le bon nombre de lentilles de contact et de boîtes a été reçu. • Indique correctement quelles sont les lentilles de contact pour l'œil gauche et pour l'œil droit du patient. • S'assure que les dates d'expiration sur les boîtes de lentilles de contact souples sont acceptables et qu'elles sont assez loin dans le temps. |
| 4.8.2 S'assurer que les lentilles de contact rigides respectent les degrés de tolérances normalisés. | <ul style="list-style-type: none"> • Utilise un lentimètre pour vérifier la force des lentilles de contact rigides perméables aux gaz. • Utilise un radiomètre pour vérifier la courbure de base des lentilles de contact rigides perméables aux gaz. • Utilise une jauge de diamètre de lentilles ou une loupe pour mesurer le diamètre des lentilles de contact rigides perméables aux gaz. • Utilise le diagramme de tolérances normalisé pour vérifier si les lentilles respectent les normes de l'industrie. |
| 4.8.3 Effectuer une inspection visuelle des lentilles rigides avant de les remettre aux patients. | <ul style="list-style-type: none"> • Utilise une loupe pour vérifier les bordures des lentilles. • Vérifie si les boîtes de lentilles de contact correspondent à la marque, à la force et au diamètre commandés. • S'assure que la lentille droite est pointillée. |
| 4.9 Vérification de l'ajustement et du succès auprès du patient | |
| 4.9.1 Évaluer si les lentilles de contact sont ajustées à l'œil comme prévu. | <ul style="list-style-type: none"> • Utilise la lampe à fente pour regarder et évaluer la position, la couverture, le mouvement et la condition des lentilles. • Évalue l'adaptation aux lentilles rigides perméables aux gaz et aux lentilles sclérales en injectant de la fluorescéine dans l'œil du patient et en regardant les lentilles avec une lampe à fente en utilisant les filtres blanc et bleu. • S'assure que le dégagement cornéen est suffisant pour les lentilles rigides. • Effectue le test de glissement pendant que la lentille est en place. |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Utilise la lampe à fente et le faisceau étroit pour évaluer l'axe sur une lentille torique et applique la formule « additionne vers la gauche et soustrait vers la droite » si les marques de l'axe ne sont pas dans la bonne position. |
|--|---|

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|--|
| 4.9.2 Évaluer si l'acuité visuelle est aussi bonne que prévu. | <ul style="list-style-type: none"> • Évalue la vision binoculaire et monoculaire de loin en utilisant le tableau de Snellen pendant que le patient porte les lentilles de contact. • Évalue la vision binoculaire et monoculaire rapprochée en utilisant une carte de lecture rapprochée sous un éclairage normal. • Effectue une réfraction manifeste à l'aide de verres manuels avec de la force ou d'un Phoropter pour déterminer si la puissance des lentilles doit être changée et de combien. |
| 4.9.3 Affiner le choix des lentilles lorsque l'ajustement et l'acuité ne sont pas comme prévu. | <ul style="list-style-type: none"> • Ajuste la puissance des lentilles à l'aide d'une réfraction manifeste. • Utilise des verres manuels de +/- 0,25 et +/- 0,50 pour atteindre une vision optimale avec les lentilles. • Choisit des lentilles d'un autre matériau pour aider à résoudre les problèmes de vision. |
| 4.9.4 Vérifier l'ajustement et le confort des lentilles de contact en fonction des réponses subjectives du patient pour évaluer si les lentilles répondent à ses attentes. | <ul style="list-style-type: none"> • Demande au patient de décrire le niveau de confort initial avec les lentilles. • Demande au patient comment il perçoit sa vision et si elle lui semble stable. • Demande au patient s'il éprouve des problèmes avec les lentilles qu'on lui a données ou s'il a des inquiétudes par rapport à celles-ci. |
| 4.10 Communication avec les patients | |
| 4.10.1 Expliquer aux patients les choix de lentilles de contact qui répondent à leurs besoins. | <ul style="list-style-type: none"> • Discute avec un patient des besoins associés à son style de vie et de l'utilisation qu'il fait des lentilles de contact, soit pour pratiquer des sports ou pour porter au quotidien. • Discute avec le patient des différentes modalités des lentilles de contact qui peuvent répondre à ses besoins en fonction de ses antécédents oculaires et de sa santé. • Informe le patient sur les options qui s'offrent à lui en fonction de son ordonnance. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|---|---|
| <p>4.10.2 Conseiller les patients sur les limites des lentilles de contact recommandées pour promouvoir la santé oculaire continue, l'acuité visuelle et le confort lors du port des lentilles.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Passe en revue avec le patient les bienfaits qu'il tirera du port des lentilles et les responsabilités qui lui incombent. • Informe le patient de ce à quoi il doit s'attendre quant à sa vision avec des lentilles de contact multifocales. • Explique au patient que la sécheresse oculaire causée par la prise d'antihistaminiques peut affecter le confort et la vision lorsqu'il porte des lentilles de contact. • Avise le patient qui porte des lentilles de contact à utilisation unique (jetables) qu'il est important de les utiliser une fois seulement et l'informe sur les complications sanitaires possibles qui découlent de la réutilisation de lentilles sales. • Renseigne le patient sur les limites de temps pour le port de lentilles de contact et les modalités des lentilles qu'il porte. • Explique au patient l'importance de cligner des yeux correctement, spécialement lorsqu'il utilise des appareils numériques, afin de s'assurer d'un confort maximal avec ses lentilles de contact. • Explique au patient la règle 20/20/20 pour l'utilisation des appareils numériques afin d'accroître son confort lorsqu'il porte ses lentilles de contact. • Informe le patient qu'un changement dans les médicaments qu'il prend, les maladies systémiques et ses autres conditions médicales peuvent affecter les yeux et par conséquent le port de lentilles de contact. • Informe un patient presbyte des limites des différents types de lentilles de contact utilisées pour corriger la presbytie. • Explique au patient qui utilise les lentilles rigides perméables aux gaz les désavantages associés à la poussière qui s'accumule sous les lentilles et la façon dont les larmes excessives peuvent mener à une mauvaise vision, à des douleurs dans les yeux ou même à faire sortir les lentilles des yeux. |
| <p>4.10.3 Démontrer une compréhension des solutions de rechange chirurgicales et non chirurgicales pour que le patient soit au courant de ses options en matière de correction de la vue.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Explique la nécessité des lunettes comme solution de rechange aux lentilles cornéennes. • Démonstre sa compréhension de la chirurgie réfractive au laser. • Démonstre sa compréhension des lentilles intraoculaires. • Démonstre sa compréhension de l'orthokératologie. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|--|
| <p>4.10.4 Discuter des effets des maladies systémiques et des conditions oculaires du patient sur sa vision pour l'aider à définir ses attentes.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Explique les conséquences oculaires d'une maladie, d'une condition, d'un médicament ou d'un traitement précis. • Informe le patient sur les solutions potentielles à ses symptômes. • Informe le patient qui souffre de dégénérescence maculaire liée à l'âge qu'il aura des problèmes dans la partie centrale du champ visuel et dans le champ visuel intermédiaire. • Informe le patient qui souffre de glaucome qu'il pourrait subir une réduction de la vision périphérique. • Conseille au patient qui souffre de diabète des suivis plus fréquents. |
| <p>4.10.5 Offrir une formation sur l'insertion et le retrait des lentilles de contact axée sur le patient.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Montre au patient une vidéo instructive sur l'insertion, le retrait et l'hygiène des lentilles de contact en fonction des modalités des lentilles qui sont ajustées pour lui. • Explique au patient comment insérer et retirer ses lentilles de contact et lui en fait la démonstration. • Répète les instructions sur l'insertion et le retrait des lentilles pendant que le patient s'exerce à le faire, et l'encourage pendant le processus. • Reconnaît les difficultés que le patient éprouve avec le processus d'insertion et de retrait et lui suggère différentes options et méthodes pour qu'il réussisse. • Fournit des outils comme les ventouses pour les lentilles rigides perméables aux gaz et sclérales. • Montre au patient le bon et le mauvais côté d'une lentille pour l'insertion et lui explique les problèmes qui pourraient survenir si les lentilles étaient insérées du mauvais côté. |
| <p>4.10.6 Fournir des renseignements au patient quant à l'horaire de port de lentilles de contact pour maintenir ou rétablir sa santé oculaire.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Explique au nouvel utilisateur l'horaire de port de ses lentilles de contact et lui fournit les instructions à ce sujet. • Explique au patient l'importance de respecter l'horaire de port de lentilles de contact recommandé. • Passe en revue l'horaire de port de lentilles de contact avec le patient qui en porte actuellement. • Explique à un nouveau patient les symptômes d'adaptation associés au port de lentilles de contact et lui conseille de les porter quatre heures la première journée et ensuite d'augmenter de deux heures par jour pour atténuer ces symptômes. |

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|--|
| <p>4.10.7 Offrir une formation au patient sur l'hygiène, l'utilisation et l'entreposage appropriés et sécuritaires des lentilles de contact.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Montre et explique les marches à suivre appropriées pour le nettoyage manuel, la désinfection et l'entreposage des lentilles avec la solution après les avoir portées. • Explique l'importance de frotter les lentilles lorsqu'on les retire afin de nettoyer les débris qui s'y sont déposés pendant la journée. • Montre et explique au patient les techniques de rinçage des lentilles avant l'insertion et lui explique quoi faire s'il échappe une lentille pendant l'insertion. • Montre et explique au patient comment entretenir l'étui à lentilles de contact, c'est-à-dire comment le laver, le rincer et le faire sécher à l'air, et lui explique l'importance d'avoir un étui propre et de le remplacer périodiquement. • Informe le patient sur les signes d'une sensibilité à la solution et sur l'importance d'en informer le technicien rapidement afin qu'il puisse le conseiller sur la marche à suivre. |
| <p>4.10.8 Fournir au patient le calendrier de suivi pour surveiller sa santé oculaire et sa vision.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Fixe un rendez-vous de suivi avec le patient pour vérifier l'ajustement des lentilles de contact. • Explique au patient le calendrier des rendez-vous de suivi (p. ex. : aux deux semaines, puis aux trois à six mois). • Explique au patient qu'il doit faire vérifier ses lentilles de contact une fois par année et que la santé de sa cornée sera vérifiée à nouveau lors de ce rendez-vous. |
| <p>4.10.9 Vérifier que ce qui a été communiqué au patient a été pleinement compris.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Fournit des renseignements écrits au patient afin qu'il puisse s'y référer pour s'assurer de bien comprendre. • Encourage le patient à poser des questions ouvertes sur l'entretien des lentilles de contact et l'horaire de port de lentilles de contact. • Répète au patient les instructions et les renseignements importants. |

4.11 Soins continus

4.11.1 Reconnaître les inquiétudes d'un patient lors de l'examen de suivi et de créer un plan d'action.

- Demande au patient comment il se sent avec ses lentilles de contact.
- Demande au patient comment va sa vision.
- Demande au patient si ses lentilles de contact sont confortables.
- Demande au patient de confirmer son niveau de confort avec ses lentilles de contact lorsqu'il travaille, lorsqu'il conduit, la fin de semaine, etc.
- Demande au patient de confirmer si sa vision demeure constante pendant toute la journée ou s'il éprouve des troubles visuels.
- Pose des questions à un nouvel utilisateur sur l'entretien de ses lentilles de contact.

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|---|
| 4.11.2 Constater si le patient a suivi les instructions d'entretien et l'horaire de port de lentilles de contact, et de déterminer s'il a besoin de recevoir la formation à nouveau. | <ul style="list-style-type: none"> • Questionne le patient sur le temps qu'il a porté les lentilles de contact. • Questionne le patient sur la façon dont il a utilisé la solution pour les lentilles de contact. • Questionne le patient sur la façon dont il a entretenu ses lentilles de contact. |
| 4.11.3 Résoudre les problèmes dont le patient lui fait part pendant l'examen de suivi pour favoriser son confort et une vision optimale. | <ul style="list-style-type: none"> • Conseille le patient qui éprouve des problèmes de vision causés par la sécheresse des lentilles souples lors de l'utilisation d'un ordinateur (p. ex. : la règle 20/20/20). • Fait des ajustements ou des changements aux lentilles pour améliorer l'adaptation et le niveau de confort. • Apporte des changements au besoin à la force des lentilles pour améliorer la vision. • Recommande des changements au système de solution. |
| 4.11.4 Prendre des notes pendant la visite du patient pour faciliter la continuité des soins de façon efficace. | <ul style="list-style-type: none"> • Confirme et prend en note tous les rendez-vous de suivi du patient. • S'assure que les notes sur les soins de suivi sont compréhensibles pour tous les professionnels qui pourraient consulter le document. • Prend en note tous les renseignements qui ont fait l'objet de discussion pendant les rendez-vous de suivi. |

| | |
|--|--|
| <p>4.11.5 Effectuer un examen de suivi pour confirmer le rendement des lentilles, la situation du patient et sa santé oculaire continue.</p> | <ul style="list-style-type: none">• Évalue l'acuité visuelle du patient à l'aide du tableau de Snellen après que celui-ci a porté les lentilles de contact pendant au moins quatre heures, afin de s'assurer que l'acuité visuelle est acceptable.• Effectue une surréfraction si l'acuité visuelle n'est pas acceptable.• Utilise une lampe à fente pour vérifier si les lentilles sont bien ajustées, c'est-à-dire si elles ne sont pas trop lâches ou trop serrées, si elles sont centrées et si elles bougent bien.• Effectue l'examen avec la lampe à fente pour s'assurer que la cornée du patient n'a pas subi de changements.• Évalue les marques d'axe des lentilles de contact toriques souples à l'aide de la lampe à fente et ajuste les marques d'axe en utilisant la formule « additionne vers la gauche et soustrait vers la droite ».• Injecte de la fluorescéine dans l'œil du patient et observe les motifs obtenus à l'aide d'une lampe à fente sur les lentilles rigides perméables aux gaz et les lentilles sclérales pour en vérifier l'ajustement.• Utilise un kératomètre pour vérifier si les lentilles souples sont trop lâches ou trop serrées en regardant la mire avec les lentilles de contact sur l'œil du patient.• Mesure la surface de la cornée à l'aide d'un kératomètre pour déterminer le degré de changement après le retrait des lentilles de contact rigides perméables aux gaz. |
|--|--|

| Compétence <i>A la capacité de :</i> | Illustrations pratiques <i>Cette capacité est démontrée lorsque l'opticien :</i> |
|--|---|
| <p>4.11.6 Résoudre les problèmes constatés lors de l'examen de suivi.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Ajuste les lentilles souples qui sont trop lâches ou trop serrées. • Ajuste l'axe des lentilles toriques souples, au besoin, pour atteindre la meilleure acuité visuelle. • Apporte des changements aux lentilles rigides, au besoin, pour en améliorer l'ajustement. • Change la courbure de base, le type ou le matériau des lentilles pour en améliorer le centrage et le mouvement. |
| <p>4.11.7 Orienter le patient vers un professionnel de la santé, le cas échéant.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Dirige immédiatement le patient vers un optométriste ou l'urgence d'un hôpital s'il se présente avec une érosion de la cornée. • Dirige le patient vers un optométriste s'il se présente avec une conjonctivite bactérienne. • Dirige immédiatement le patient vers un optométriste ou l'urgence d'un hôpital s'il se présente avec un œdème cornéen sévère. • Dirige immédiatement le patient vers un optométriste ou l'urgence d'un hôpital s'il se présente avec un ulcère cornéen. |